



**Plan cadre des Nations
Unies d'Assistance au
Développement
(UNDAF)
2017-2021**

Liste des Sigles et Abréviations

AEO	African Executive Outlook
AGIR	Alliance globale pour l'Initiative Résilience
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
C4D	Communication pour le développement
CNSC	Cadre National pour les Services Climatiques
DaO	Delivering As One
EDS/MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
ENSA	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire
FACE	Formulaire d'Autorisation de financement et de Confirmation des Dépenses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GHI	Global Hunger Index
HACT	Approche Harmonisée de Remise d'Espèces aux Partenaires d'Exécution
HDR	Human Development Rank
IDH	Indice de Développement Humain
MGF	Mutilation Génitale Féminine
NU	Nations Unies
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU-FEMMES	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
ONU-Habitat	Programmes des Nations Unies pour les Etablissements Humains
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Protection contre la Transmission Mère Enfant
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SINUS	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel
SMART	Enquête Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité Rétrospective
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la Reproduction
SSB	Services Sociaux de Base
UNCDF	UN Capital Development Fund
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC	Organisation des Nations Unies contre le Crime et la Drogue
VBG	Violences basées sur le Genre
VIH/sida	Virus d'Immuno-Déficience Humaine/syndrome d'immuno-déficience acquise

Avant propos Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

Le plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF 2017-2021) est le cadre de partenariat stratégique entre le système des Nations Unies et le gouvernement du Tchad pour les cinq prochaines années. Il définit les domaines d'intervention prioritaires, identifiés de concert avec le gouvernement du Tchad, pour une transformation des conditions de vie du peuple Tchadien.

Sur la base de ses avantages comparatifs, en tenant compte des principes de programmation du système des Nations Unies, des défis de développement dans le contexte Tchadien particulièrement ceux qui concernent les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, le SNU en appui au gouvernement, compte, d'ici 2021, contribuer au développement du capital humain, au renforcement de la protection de ces populations les plus vulnérables, à l'amélioration de la gestion des crises et catastrophes, au renforcement de la durabilité des systèmes de production, et à la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Tous ces efforts visent à contribuer à améliorer significativement le développement humain au Tchad.

Cet UNDAF 2017-2021 a été formulé sur la base du diagnostic stratégique du pays, réalisé en prélude à la formulation de la Vision 2030. Ce diagnostic a permis d'identifier des piliers stratégiques que l'UNDAF s'est approprié dans sa formulation. Cet UNDAF se nourrit aussi des stratégies régionales dont la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) et les priorités pays relatives à l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR). Il prend en compte les Objectifs de Développement Durables (ODD) qui sont adaptés aux besoins et réalités nationaux, les leçons tirées de la mise en œuvre des cadres stratégiques intérimaires du SNU, des plans de réponse humanitaire (HRP) et les rapports d'évaluation successifs des OMD.

L'UNDAF 2017-2021 ambitionne, en partenariat avec le gouvernement, la communauté de développement, ainsi que les partenaires techniques et financiers, de s'attaquer aux causes sous-jacentes des vulnérabilités structurelles qui affectent le pays, et d'assurer le lien entre humanitaire et développement en veillant à une adresse simultanée des défis liés aux questions humanitaires et de développement, ce, à travers une approche différenciée des groupes cibles et des besoins, une définition des zones d'intervention prioritaires ou zones de convergence et la mise en place de stratégies intégrées.

Nonobstant le niveau de pauvreté encore élevé (46.7%, Ecosit3), les inégalités persistantes en dépit de la mise en œuvre des programmes de développement financés essentiellement par les recettes pétrolières exceptionnelles enregistrées par le pays entre 2003 et 2014, le Tchad devra aussi s'appuyer sur ses potentialités dont, entre autres, l'existence de nombreuses filières agrosylvopastorales et halieutiques à forte création de valeur ajoutée et les possibilités de valorisation des ressources naturelles du pays, pour faciliter la transformation structurelle de l'économie nationale, un des leviers pour l'émergence souhaitée en 2030. L'UNDAF constitue pour le système des Nations Unies et le gouvernement du Tchad, un outil de planification, de priorisation et de mobilisation de tous les partenaires en vue d'opérer les transformations nécessaires pour impulser le développement durable et créer les conditions pour l'émergence du pays.

Ce plan cadre a été formulé grâce à un travail itératif et participatif qui a vu l'implication des plus hauts cadres de l'Administration Tchadienne, des acteurs de la société civile, des représentants des partenaires techniques et financiers et des agences du système des Nations Unies. Nous remercions tous les acteurs pour leur mobilisation au cours des travaux qui nous ont permis assurément de construire la route vers « le Tchad que nous voulons » !

Avant propos Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement

Le Tchad s'est doté d'une planification stratégique à long terme, la Vision 2030 qui ambitionne de faire du pays une Nation Emergente à l'horizon 2030. Ce projet de société visant à traduire les engagements du Chef de l'Etat pour une transformation structurelle de la société a été décliné dans un premier plan national de développement (PND) 2017-2021 bâti autour de quatre axes que sont : i) le renforcement de l'unité nationale ; ii) le renforcement de la bonne gouvernance et d'un Etat de droit ; iii) le développement d'une économie forte et compétitive et ; iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

En vue d'obtenir des résultats probants, le Gouvernement entend renforcer le développement du capital humain, pierre angulaire des réformes sociétales souhaitées. Le Gouvernement entend aussi maintenir sa politique de diversification économique et de développement harmonieux des zones urbaines, accélérer le rythme des réformes déjà entreprises, soutenir et encourager le secteur privé, les organisations de la société civile et les associations de droit de l'homme pour leur participation active au processus de l'émergence du pays. Le Gouvernement compte saisir également les opportunités qu'offre la coopération internationale pour l'amélioration continue des conditions de vie de la population du Tchad.

C'est dans ce sens que je me réjouis de l'alignement du plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) sur les priorités nationales que nous avons identifiées. Cette réponse contributive aux défis du développement du pays s'inscrit également dans l'agenda 2030 pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables que nous nous sommes librement donnés lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en septembre 2015.

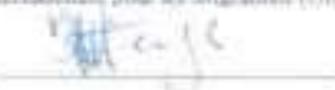
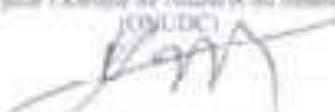
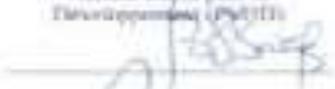
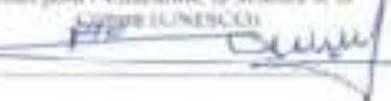
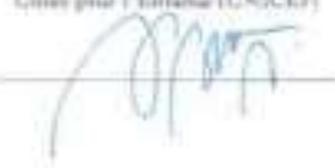
Il me plaît également de relever que ce présent UNDAF s'inscrit dans le cadre de la réforme des Nations Unies visant à renforcer la cohérence et la synergie des activités opérationnelles de développement au niveau des pays. Ce faisant, et à notre demande, nous engagerons la mise en œuvre de ce programme dans l'esprit du « Delivering as One » ou « Unis dans l'action ». Cette approche que nous allons expérimenter dans ce pays permettra, sans nul doute, d'améliorer la concertation et la coordination avec toutes les agences du système des Nations Unies sous le leadership conjoint du Coordonnateur Résident. Elle nous permettra également de renforcer le lien entre humanitaire et développement, dans le contexte particulier du Tchad marqué, d'une part par les menaces sécuritaires, certes contenues, et d'autre part, par les causes structurelles à la base des crises humanitaires récurrentes.

Ce nouveau cadre de coopération entre le système des Nations Unies et le Tchad, ouvre de nouvelles perspectives pour le partenariat stratégique et fructueux que nous entretenons depuis plusieurs décennies. Formulé sous le leadership conjoint du SNU et de mon département ministériel, ce document a vu également la participation des ministères sectoriels et des autres parties prenantes au développement du Tchad. Je remercie les uns et les autres pour leur participation à ce processus itératif et inclusif qui a permis de définir les contours de ce partenariat pour les cinq prochaines années.

Table des matières

Liste des Sigles et Abréviations.....	2
Avant propos Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies	4
Avant propos Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement	5
Table des matières	6
Déclaration d'engagement au Plan Cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) 2017-2021	7
Résumé Exécutif.....	8
I. Introduction	10
1.1. Contexte national	12
1.2. Diagnostic stratégique : les principaux défis	13
1.3. Axes stratégiques de la Vision 2030 et Positionnement du SNU	20
II. Résultats prioritaires stratégiques.....	23
2.1. Résultat Stratégique 1. Développement du Capital Humain.....	24
2.2. Résultat Stratégique 2. Protection sociale, gestion des crises et durabilité.....	26
2.3. Résultat Stratégique 3. Gouvernance-paix-sécurité	28
III. Hypothèses et risques	30
IV. Ressources	31
V. Modalités de mise en œuvre et mécanismes de coordination	31
VI. Suivi et évaluation, Communication et Gestion des connaissances	34
6.1 Suivi et évaluation.....	34
6.2. Communication.....	35
6.3. Gestion des connaissances	35
VII. Mobilisation des ressources.....	35
Annexe 1. Matrice des résultats Plan Cadre des Nations Unies (UNDAF) 2017-2021	37
Annexe 2 : Calendrier de suivi et évaluation UNDAF 2017-2021.....	43
Annexe 3. Clauses Légales.....	46

Déclaration d'engagement au Plan Cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) 2017-2021

<p>SE. M. Souda Tirfina Yambay Ministre de l'Économie et de la Développement des Ressources Tadjik</p> 	<p>M. Stephen Taft Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies</p> 	
<p>M. Mohamedou Mansour Ndiane Représentant Résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)</p> 	<p>M. Florent Méhale Chef du Bureau de Coopération des affaires humanitaires (OCHA)</p> 	<p>M. Martin Ojaga Chef de mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</p> 
<p>Dr Jean-Benoît Nkhosho Représentant Résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p> 	<p>M. Pierre Lapique Représentant Régional du Bureau de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le criminalité pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ONUDC)</p> 	<p>Mme Awa Marie Faye Directrice Pays du programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)</p> 
<p>Mme Mary Ellen McGrath Représentant Résident du Programme Alimentaire Mondial (PAM)</p> 	<p>Mme Carol Elze Smorczwick Directrice Pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> 	<p>Mme Juliana Kachemakata Biso Directrice & Représentant Régional Bureau Régional Africain (PNUD)</p> 
<p>M. Felix LaReshin YE Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)</p> 	<p>M. Amalio Mbergue Représentant Résident de Fonds des Nations Unies pour le Développement (UNFPA)</p> 	<p>M. José Antonio Carbandale Représentant Résident du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)</p> 
<p>M. Philippe Barague-Riget Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p> 		

Résumé Exécutif

Le plan cadre des Nations Unies d'assistance au Développement (UNDAF) 2017-2021 est le cadre de partenariat stratégique défini par le système des Nations Unies et le gouvernement du Tchad en vue de répondre aux défis de développement du pays. Il s'agit d'un agenda de transformation, à l'horizon 2021, visant à contribuer à la mise en œuvre du premier plan national de Développement (PND 2017-2021) de la vision d'émergence du Tchad.

Il constitue la réponse contributive des Nations Unies aux défis prioritaires de développement identifiés dans la vision 2030 du pays et déclinés dans le PND 2017-2021. Il fixe ainsi les orientations prioritaires pour le SNU, à l'horizon 2021, et décline la stratégie des Nations Unies dans le cadre du renforcement de son unité d'action au Tchad.

L'UNDAF 2017-2021 ambitionne d'accompagner « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui correspond à l'image d'avenir que les Tchadiens veulent partager. Elle repose en priorité sur une Nation unie, solidaire et en paix afin de faire du Tchad *«une Nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable à tous»*.

Le système des Nations Unies et le gouvernement se sont engagés à inscrire ce nouveau cycle dans le cadre de la Déclaration de Paris, rappelée à Accra et confortée par les Accords de Bhusan et aussi dans le cadre du New-Deal. En concertation avec le gouvernement, l'Equipe de Pays a décidé de surseoir au bilan commun de pays et d'utiliser les analyses nationales, notamment, l'analyse structurelle du pays, l'étude sur les aspirations nationales, la matrice de diagnostic stratégique, l'évaluation finale des OMD, les revues annuelles 2013, 2014 et 2015 du Plan National de Développement (PND 2013-2015). Ces analyses ont été complétées par la revue des politiques et stratégies sectorielles.

Aussi, un séminaire sur le DaO, SNU- Gouvernement a été tenu et a permis de mettre en place des groupes techniques sectoriels qui ont amorcé les réflexions sur les défis et enjeux sectoriels et le positionnement du SNU dans ce contexte. Les travaux des groupes sectoriels se sont poursuivis jusqu'à la tenue de la retraite de positionnement stratégique, en novembre 2015, et ont permis d'assurer : i) la revue des analyses disponibles ainsi que la présentation des Objectifs de Développement Durables (ODD); ii) l'identification des priorités nationales de portée stratégique pour le SNU sur la base de ses avantages comparatifs et en relation avec les pistes de priorisation des ODD dont la revue de l'agenda portant sur les aspirations africaines à l'horizon 2063; iii) la définition des liens programmatiques entre l'UNDAF et les orientations de la Vision 2030 et ; iv) la préparation de l'atelier de planification stratégique de l'UNDAF. Ce travail itératif a permis de maintenir l'alignement de l'UNDAF sur les priorités stratégiques et a été réalisé conjointement par le SNU, le Gouvernement et les autres parties prenantes.

Cet UNDAF a été formulé dans le contexte post 2015, avec la persistance des défis en matière de développement car il ressort clairement de l'évaluation des OMD, que la plupart des cibles n'ont pas été atteintes. D'où, l'importance pour le SNU de saisir l'opportunité qu'offre l'adoption récente des Objectifs de développement Durables (ODD) afin d'imprimer une approche de développement adaptée aux réalités du contexte tchadien, flexible et mettant les plus vulnérables au cœur des programmes de développement tout en s'assurant « qu'aucun n'est laissé pour compte ». Le SNU mettra au cœur de ses interventions, les principes de

programmation du SNU que sont : i) les droits humains, la lutte contre les inégalités et la discrimination, y compris l'égalité des sexes; ii) la durabilité, réduction des risques environnementaux, lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience; et iii) la redevabilité sous-tendue par la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités nationales et des systèmes d'information.

A travers, l'UNDAF 2017-2021, le SNU entend lier l'humanitaire au développement. Idée force de cet UNDAF, la prise en compte de l'humanitaire dans l'UNDAF est assise sur une démarche volontariste, visant à rompre avec une vision séquencée des réponses humanitaires et de la gestion du développement et participe aussi de la volonté de l'Equipe de Pays de traduire les conclusions du sommet humanitaire mondial (WHS) tenu en mai 2016 à Istanbul, en actions concrètes pour relever les défis qui se posent au Tchad. En effet l'analyse des causes profondes des vulnérabilités réalisée dans la planification stratégique de la réponse humanitaire au Tchad montre que les besoins humanitaires au Tchad sont hérités de multiples défis structurels de développement, d'une pauvreté chronique et de chocs successifs dans diverses parties du pays qui exposent les populations à des crises humanitaires récurrentes, exacerbant leurs vulnérabilités et affectant leur capacité de résilience. D'où l'impérieuse nécessité d'impulser des actions de développement local afin de réduire les besoins en réponse humanitaire.

Il s'agit ainsi pour l'Equipe de pays de bâtir un partenariat stratégique et fructueux tant avec le gouvernement, qu'avec les autres acteurs du développement au Tchad, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ce partenariat stratégique devra concourir à l'atteinte des sept (7) effets identifiés, d'ici à fin 2021 :

- i) Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les réfugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d'éducation, de formation professionnelle et d'alphabétisation.
- ii) Les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les réfugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d'alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme.
- iii) Les populations vulnérables incluant les réfugiés, dans les zones ciblées, utilisent de manière accrue et durable les services d'approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d'hygiène.
- iv) L'Etat adopte, met en œuvre et promeut l'utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l'enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide.
- v) Les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d'alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux.
- vi) Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés.

vii) L'Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés.

En vue d'atteindre ces résultats, le SNU envisage la mise en œuvre de stratégies innovantes, se focalisant sur les plus vulnérables dont :

- L'amélioration de l'environnement, de l'offre et de l'utilisation des actifs sociaux pour permettre ainsi au pays d'opérer les transformations nécessaires afin de bénéficier des bonus du dividende démographique ;
- La démultiplication des efforts dans l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à renforcer la protection sociale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les transferts monétaires, le renforcement des moyens d'existence en milieu agricole et la promotion des filets sociaux d'une part et d'autre part, le renforcement des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale et de l'enfance; la réduction des risques de catastrophes à travers la mise en place d'un système de gouvernance des risques et des crises, la préparation et l'apport de réponses conjoncturelle et structurelle aux crises (urgence, développement); la mise en place d'un cadre national des services climatiques (CNSC) ; et le renforcement des systèmes de production agro-pastoraux et de résilience aux changements climatiques et autres défis environnementaux ;
- L'appui à la réforme des cadres juridiques et institutionnels, le plaidoyer pour l'adoption et ou la ratification de conventions internationales stratégiques pour le développement du Tchad, le renforcement des capacités techniques, le renforcement des capacités de la société civile pour l'exercice du contrôle citoyen, l'amélioration de la transparence des opérations publiques, l'amélioration de la prise en compte du genre de façon transversale dans les politiques publiques, le ciblage spécifique des communes dans le cadre de la décentralisation et le renforcement du dialogue politique.

L'Equipe de Pays du Tchad, ayant été invitée à s'engager dans le « Delivering as One », a formulé le présent UNDAF dans ce cadre et compte s'appuyer sur les mécanismes opérationnels standards en mettant en place des mécanismes de coordination appropriés, une stratégie conjointe des opérations en appui aux interventions et une stratégie conjointe de communication. L'Equipe de Pays s'est aussi engagée à exercer un leadership partagé avec le gouvernement du Tchad sur son processus de programmation. Forte de son engagement dans le renforcement de la cohérence des Nations Unies au niveau du pays, l'Equipe de Pays entend compter sur un engagement sans faille du gouvernement pour l'atteinte des résultats escomptés.

I. Introduction

Le plan cadre des Nations Unies d'assistance au Développement (UNDAF) 2017-2021 est le cadre de partenariat stratégique défini par le système des Nations Unies et le gouvernement du Tchad en vue de répondre aux défis de développement du pays. Il s'agit d'un agenda de

transformation, à l'horizon 2021, visant à contribuer à la mise en œuvre du premier plan quinquennal (PND 2017-2021) de la vision d'émergence du Tchad. Sur la base de leurs avantages comparatifs, les agences résidentes et non résidentes ont choisi d'accompagner le gouvernement Tchadien à travers le développement du capital humain, le renforcement de la protection, l'amélioration de la gestion des crises et le renforcement de la durabilité, et enfin la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. La problématique d'intégration de la situation des réfugiés et de la réponse humanitaire a été prise en compte dans l'UNDAF de manière transversale.

En effet, l'UNDAF 2017-2021 devra renforcer l'articulation entre les actions humanitaires et de développement, au sein du SNU pour pallier au faible développement humain d'une part, et d'autre part renforcer les capacités des communautés à résister aux chocs, à les absorber et à se relever. Du reste, la question de l'articulation entre les interventions humanitaires et de développement, constitue une préoccupation pour les partenaires techniques et financiers présents au Tchad du fait de la récurrence des crises humanitaires dans un contexte déjà fragilisé par le faible niveau de développement qui laisse très peu de marges pour envisager des actions porteuses à moyen ou long terme. L'UNDAF sera ainsi l'occasion de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement, tant du point de vue programmatique que de la coordination inter-agences. L'UNDAF 2017-2021 se veut également un outil de plaidoyer auprès de la communauté internationale en vue de mobiliser les énergies et les ressources pour un pays, orphelin de l'Aide Publique au Développement.

Le système des Nations Unies et le gouvernement se sont engagés à inscrire ce nouveau cycle dans le cadre de la Déclaration de Paris, rappelée à Accra et confortée par les Accords de Bhusan et aussi dans le cadre du New-Deal. Ce nouveau cadre stratégique s'inscrit dans le cadre du Delivering as One et repose ainsi sur la mise en place des procédures opérationnelles standards adoptées de commun accord par les agences résidentes et non résidentes en concertation avec le gouvernement. Pour ce faire, l'UNDAF 2017-2021 ambitionne de renforcer les mécanismes de coordination, au niveau national et régional, à travers : i) la mise en place d'un comité de haut niveau, gouvernement/SNU, à la lumière des directives du DaO, en y associant les partenaires techniques financiers clés du pays comme observateurs; ii) la création de ponts entre les mécanismes de coordination existants au sein du SNU pour maximiser la cohérence et réduire significativement les duplications tout en cassant les cloisons entre humanitaire et développement. Parallèlement à la formulation de l'UNDAF, la stratégie conjointe des opérations (BoS) a été ainsi déclinée et devra soutenir la réalisation des résultats escomptés à l'horizon 2021. Aussi, une stratégie de communication, dont les principaux axes ont été intégrés dans l'UNDAF, a été formulée et devra contribuer à renforcer la visibilité des interventions du SNU. Le SNU entend aussi formuler une stratégie de mobilisation des ressources en soutien à l'exécution de l'UNDAF.

L'UNDAF 2017-2021 a été formulé dans un contexte national marqué par un processus de planification contrarié par les implications budgétaires fortes de l'intervention du Tchad dans l'espace sahélien et sous-régional pour lutter contre le terrorisme et l'insécurité. Cet engagement du pays a occasionné des contraintes budgétaires consécutives à la révision des

allocations des ressources au bénéfice de la défense et de la sécurité nationale, mais surtout au détriment des actions de promotion des secteurs sociaux et des investissements productifs.

Il s'agira dans cette section de présenter les principales caractéristiques du contexte national, de relever les principaux défis auxquels le SNU compte apporter une réponse contributive et de montrer le positionnement du SNU pour le présent cycle.

1.1. Contexte national

Le contexte national reste marqué par la diminution des ressources financières provenant principalement du secteur pétrolier alors que le pays reçoit très peu d'Aide Publique au Développement comparativement aux autres pays du Sahel ou de l'Afrique Centrale. Les menaces sécuritaires liées, entre autres, aux événements en RCA et au Soudan, aux activités terroristes de la secte Boko-Haram, drainant des milliers de personnes déplacées et ou réfugiées, exigent en même temps du gouvernement et du SNU, des réponses humanitaires et d'urgence, dans un contexte de faible développement humain; le Tchad occupant le rang de 184^{ème} sur 187 (HDR 2015). Ce contexte est également marqué par un niveau de pauvreté encore élevé (46.7%, Ecosit3), des inégalités persistantes en dépit de la mise en œuvre des programmes de développement financés essentiellement par les recettes pétrolières exceptionnelles enregistrées par le pays entre 2003 et 2014.

En effet, le Tchad a enregistré un taux de croissance annuel moyen d'au moins 7% pendant la décennie 2004-2014, suite au boom pétrolier qu'a connu le pays sans pour autant parvenir à réduire les inégalités (hausse de l'indice de Gini de 0,49 à 0,51). Le secteur pétrolier a représenté en 2014, plus de 90% des recettes d'exportation, 60% du budget et plus de 30% du PIB (AEO, 2015) illustrant la faible diversification des sources de la croissance économique; le secteur agricole informel continuant à être le principal pourvoyeur de richesses nationales (plus de 50% du PIB, depuis 2010, WBI, 2015). En effet, le Tchad dispose d'énormes potentialités (gomme, bétail, poisson) à valoriser pour pallier la conjoncture défavorable de la branche pétrolière, et aussi remédier à la faible diversification de l'économie (AEO 2016, BAD-PNUD).

Au plan du développement humain, à l'échéance de 2015, il ressort que la plupart des cibles des OMD n'ont pas été atteintes en ce qui concerne le Tchad. L'espérance de vie à la naissance a progressé de 49,6 à 51,4 ans entre 2010 et 2014 (HDR 2015), consécutivement à une baisse importante de la mortalité infanto-juvénile, de 191 à 123 pour 1.000 naissances vivantes (EDS-MICS⁴, 2014-2015). Cette baisse n'est toutefois pas assez suffisante pour atteindre la cible OMD de 47,7 pour 1.000 naissances vivantes. Le niveau d'éducation de la population demeure l'un des plus bas en Afrique. La mortalité maternelle qui demeure encore élevée, a connu une baisse passant de 1.080 à 860 décès pour 100.000 naissances vivantes entre 2004 et 2014 avec une forte mortalité des adolescentes (15-19 ans) représentant 50,8% des décès maternels. Même si le taux net de scolarisation a augmenté de 41 à 43,7% ainsi que le taux d'achèvement qui passe de 37,7% en 2006 à 41,4% en 2013, ces cibles OMD restent hors de portée en raison notamment d'une hausse de la population scolarisable et des offres de service éducatifs insuffisantes. Les cibles ayant enregistré des progrès importants sont: celle relative à la pauvreté qui baisse en termes d'incidence de 55% à 46,7% ; celle relative à l'accès à l'eau potable en milieu rural qui passe de 21 à 52% entre 2000 et 2014 ; celles liées à la mortalité infanto-juvénile et maternelle ainsi que la prévalence et la mortalité liée aux maladies en régression non

négligeable quoiqu'étant encore éloignées des cibles; celles liées à l'accès aux nouvelles technologies : le taux de pénétration de la téléphonie est passé de 15 à 38% et l'internet de 1,2 à 14,1%. Globalement, le bilan des OMD est mitigé et requiert des mesures d'accélération des politiques en vigueur pour l'atteinte des cibles dans le sillage du nouvel agenda 2030 sur les ODD et pour la réponse aux aspirations africaines à l'horizon 2063. Entre 2010 et 2014, la situation sanitaire des populations s'est améliorée avec une hausse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaires imprégnées d'insecticides, de 9,8% à 45,6 % (EDS-MICS, 2014-2015). Sur la même période, la hausse de l'utilisation des préservatifs et des médicaments antipaludéens et antirétroviraux, a eu pour effet de réduire la létalité liée au paludisme et la séroprévalence au VIH chez les jeunes de 15-24 ans, de 4,9% à 2,9% (EDS-MICS, 2014-2015).

Au plan humanitaire, le pays accueille environ 400.000 réfugiés, 100.000 déplacés internes et 90.000 retournés selon OCHA (juin 2016), suite aux conflits dans les pays voisins (Libye, Soudan, RCA, Nigéria) et l'activisme armé dans la région du Lac. La vulnérabilité pré-existante dans les zones d'accueil de ces populations est exacerbée par une pression additionnelle sur les ressources naturelles (terres, eau, bois...) et une demande supplémentaire en services publics, spécifiquement en services sociaux de base, augmentant ainsi les risques de tensions inter-communautaires. Les mesures de sécurisation de ces zones ont des conséquences néfastes sur les ménages avec le ralentissement de l'activité économique, les difficultés d'approvisionnement des marchés accompagnées de l'augmentation des prix et la réduction de la pêche, de l'agriculture et l'élevage sur et autour du Lac Tchad. Par ailleurs, un plan de réponse en faveur des réfugiés et retournés de la RCA a été élaboré en 2015 avec l'appui du SNU. L'aperçu des besoins humanitaires du Tchad en 2016 montre que les catastrophes naturelles récurrentes affectant le Tchad, principalement les inondations et les sécheresses, rendent encore plus vulnérables les populations vivant déjà dans la précarité.

1.2. Diagnostic stratégique : les principaux défis

Le diagnostic stratégique entrepris par le gouvernement a permis de mettre en lumière les défis tant structurels que conjoncturels que le pays devra relever pour enclencher une dynamique qui concoure au développement du capital humain. Ces défis ont trait à l'éducation, la santé, l'état nutritionnel des enfants, l'hygiène, l'eau et l'assainissement, le dividende démographique, la protection incluant la protection sociale et celle des enfants, la réduction des risques de catastrophe, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la gouvernance économique, administrative, démocratique, locale et enfin, les droits humains et l'accès à la justice.

Education : dans le secteur de l'éducation, les défis sont liés à l'atteinte de la couverture universelle de l'éducation fondamentale, l'amélioration de la qualité de celle-ci et le renforcement de l'offre de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle. Le taux net de scolarisation au primaire est resté bas, de l'ordre de 55%, surtout en défaveur des filles avec un écart de 11 points; ce taux de 44% correspond aussi à celui pour les réfugiés, en 2015. Toutefois, il faut noter que sur le plan du genre et de l'égalité entre les sexes, des avancées majeures ont été faites avec la parité filles-garçons au primaire qui est passée de 0,67 à 0,76 de

2005 à 2012. La qualité de l'éducation constitue un défi de taille avec un faible taux d'achèvement (41,4% en 2013). En outre, seulement 27% des enseignants à tous les niveaux scolaires sont qualifiés. L'impact des crises et des catastrophes sur les écoles au primaire est important et inclut : les dommages dûs aux intempéries, les retards lors de la rentrée scolaire, les pertes d'effectifs et, dans une moindre mesure, les déplacements de populations ainsi que l'occupation des écoles par les populations sinistrées. L'offre en éducation non formelle est très limitée. Il est recensé plus de 600 000 enfants et adolescents non scolarisés et ou déscolarisés âgés de 9 à 14 ans. Ce nombre passe à plus de 1 100 000 si on élargit la tranche à 24 ans (RESEN, 2014). Les taux d'analphabétisme restent élevés au Tchad en dépit des efforts consentis : 86% pour les femmes et 69% pour les hommes. Dans le cadre de la scolarisation des réfugiés, le manque d'enseignants spécialisés ne favorise pas l'inclusion à l'école des enfants réfugiés avec des besoins spéciaux. De plus, très peu d'adultes réfugiés bénéficient de programmes d'alphabétisation ou de formations socio-professionnelles qui sont des éléments très utiles dans les efforts d'autonomisation des réfugiés en général et des femmes en particulier.

Santé : au plan sanitaire, la promotion du droit à la santé, qui repose sur les principes d'équité, de justice et d'égalité, constitue, au vu du niveau de précarité des populations, un défi majeur avec un profil épidémiologique marqué par la prévalence des maladies endémiques et épidémiques comme le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les épisodes récurrents de méningite et de choléra, et la diarrhée. Le taux de prévalence du VIH est de 1.6%¹ chez les personnes de 15 à 49 ans avec un ratio de 140 femmes pour 100 hommes. Ce taux reste élevé chez les adolescents et les jeunes et son impact peut s'accroître si des mesures énergiques ne sont pas prises pour limiter le fléau. La prévalence du paludisme dans la population générale est de 29,8% et varie selon les tranches d'âges : 35,8% chez les enfants de moins de cinq ans, 39,3% chez les enfants de 5-14 ans et 15,2% chez les plus de 15 ans (ENIPT, 2010-2011). Selon le milieu de résidence, la prévalence du paludisme est de 43,8% en zone soudanienne contre 6,1% en zone sahélo-saharienne. Le taux de mortalité maternelle, qui était de 1099 pour 100.000 naissances vivantes à l'EDST II de 2004 a baissé à 860 pour 100.000 naissances vivantes (EDST3-MICS, 2014). Nonobstant les baisses enregistrées ces dernières années, ces taux restent préoccupants. Les adolescentes (15-19 ans) représentent 50.8% des décès maternels. Les principaux facteurs occasionnant ces décès sont : une couverture sanitaire insuffisante, un déploiement insuffisant des ressources humaines qualifiées, une faible disponibilité et une mauvaise qualité des soins maternels qui ont abouti à un faible taux d'accouchement assisté (34%) et une morbidité maternelle sévère aggravée par les fistules obstétricales. La pauvreté, le faible statut des femmes et le faible niveau d'éducation des filles constituent des facteurs sous-jacents de cette situation qui limitent la demande.

La fécondité stagne depuis une dizaine d'années: 6,3 en 2004 et 6,4 en 2015. Un tel niveau de fécondité est lié en grande partie à : i) une faible offre et utilisation de la contraception moderne (5% des femmes en union, et 2% des filles de moins de 20 ans contrastant avec une importante demande non satisfaite en planification familiale de 22,9% en 2015); ii) la précocité de la nuptialité et de l'entrée dans la vie féconde, 28,4% des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans et 69% des femmes le sont avant l'âge de 18 ans; iii) la persistance de pratiques, croyances

¹ Enquête séroprévalence, ... 2005.

et perceptions socio culturelles néfastes. Selon l'étude de l'Association des Femmes Juristes faite en 2015, le pays fait aussi face à une prévalence élevée de Violences basées sur le Genre (VBG) avec un taux de violence physique de 18%, et violences sexuelles de 12%. Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) pratiquées dans la majorité des régions du pays touchent 44% des femmes tchadiennes. La persistance des us et coutumes ont pour conséquences la précocité de l'entrée dans la vie féconde et la nuptialité.

Selon les résultats de l'EDST-MICS (2014), les indicateurs relatifs à la santé de l'enfant ne sont pas encourageants : le taux de mortalité infantile est de 72 ‰, le taux de mortalité néonatale de 34 ‰, et le taux de mortalité infanto juvénile de 191‰, c'est-à-dire qu'environ un enfant sur cinq n'atteint pas son cinquième anniversaire. La couverture vaccinale des enfants reste aussi très faible. Seul un enfant sur 4 est complètement vacciné avant son premier anniversaire. Les faiblesses dans l'organisation et la gestion des formations sanitaires, de même que l'insuffisance des ressources et des médicaments limitent l'accès des femmes et des enfants aux services de santé et fragilisent l'efficacité et la qualité des activités de vaccination mises en œuvre au profit de ces groupes vulnérables. A cela s'ajoute la forte prévalence des maladies évitables par la vaccination. Cette situation alimente la létalité de la rougeole et du tétanos néonatal et les place parmi les maladies infantiles les plus meurtrières. Les indicateurs de santé tels que les taux de mortalité et de morbidité, restent acceptables parmi les réfugiés. Cependant, il est important d'avancer le processus d'intégration de la prise en charge des réfugiés dans les services nationaux de santé.

Nutrition : l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans montre que 31,9 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique (SMART 2015). La prévalence de la malnutrition chronique varie en fonction de l'âge : 10 % pour les moins de six mois; 33% pour les 12-17 mois, et 55 % pour les 24-35 mois. Au plan humanitaire, la situation nutritionnelle dans la bande Sahélienne est restée alarmante et constitue un défi majeur pour les prochaines années, avec des taux de prévalence de la malnutrition aigue globale au delà du seuil critique de 15% dans plusieurs régions. Les taux de malnutrition aigue restent aussi élevés dans certains camps de réfugiés soudanais, dans la région du nord-est et dans le camp de réfugiés centrafricains de Dosseye (entre 10 et 12,6%, SMART 2015). Même si les données épidémiologiques font défaut, les carences en micronutriments en particulier, le fer, la vitamine A et l'iode constituent un véritable problème de santé publique. Les pratiques liées à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant restent aussi problématique et contribuent à la fragilisation des jeunes enfants. En effet, selon les résultats de la dernière enquête EDS-MICS, moins de 5% des enfants sont allaités exclusivement au sein pendant les 6 premiers mois de la vie.

Eau, hygiène et assainissement : en matière d'hygiène, eau et assainissement, les principaux défis restent la consolidation des acquis et l'amélioration de la desserte en eau potable. En effet, le taux d'accès à l'eau potable est estimé en 2015 à 56% et celui de l'assainissement à seulement 16% alors qu'ils étaient respectivement de 21% et 7% en 2003 (Rapport National OMD 2015). De plus, environ 19,000 personnes décèdent chaque année de maladies liées au manque d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement et le pays perdrait chaque année près de 79 milliards de FCA du fait des mauvaises conditions d'hygiène, d'assainissement et d'accès à l'eau potable (WSP, 2012). L'accès à l'eau et à l'assainissement demeure problématique dans

plusieurs régions du pays et dans les camps de réfugiés. Dans le domaine de l'assainissement, le taux de couverture en termes de ménages ayant accès à des latrines est environ de 50%.

Dividende démographique : Il est important de noter qu'en regard à sa forte fécondité (6,4 enfants par femme) et à l'extrême jeunesse de la population (plus de deux Tchadiens sur trois ont moins de 25 ans), il est attendu dans les 20 ans à venir un doublement de l'effectif total actuel de Tchadiens. Mais le premier pas vers la réalisation de la transition démographique, posé par le fléchissement de la mortalité, est loin d'être accompagné par une réduction significative et rapide de la fécondité. Le ratio de dépendance très élevé (115) et la grande jeunesse de la population générant une proportion importante d'inactifs compromettent l'accroissement de l'épargne et des investissements productifs au profit des dépenses d'éducation et de santé en faveur des enfants.

Protection sociale : la protection sociale constitue une aspiration pour les populations tchadiennes largement éprouvées dans un contexte où près d'une personne sur deux vit avec moins d'un dollar par jour. Selon l'étude sur les aspirations nationales, 87% des experts et leaders estiment que celle-ci est inexistante au Tchad. Ceci est d'autant plus vrai que la majeure partie de la population active ne bénéficie pas d'assurance sociale. En effet, en milieu urbain, les emplois occupés relèvent en majorité du secteur informel, où aucun système de protection sociale n'existe. Dans les zones rurales, plus de 80 % de la population est occupée aux travaux des champs et l'élevage.

Protection de l'enfance : sur le plan de la protection de l'enfance, en 2015, près de neuf enfants sur dix (88%) n'ont pas d'identité civile, n'ayant pas été déclarés à la naissance. En milieu rural, seul 6% des enfants étaient déclarés à l'Etat civil contre 36% des enfants en milieu urbain. Le travail des enfants touche plus de deux enfants de 5-11 ans sur cinq (42%). Il est également plus répandu en milieu rural (45% des enfants de 5-11 ans) qu'en milieu urbain (28% des enfants de 5-11 ans). Le mariage des enfants est une privation importante que subissent de nombreuses filles au Tchad. En effet, en 2015, près de deux filles sur cinq (38%) sont mariées avant d'avoir atteint la majorité, à savoir, 18 ans. Il en résulte une précocité de l'entrée dans la vie féconde. En effet, près d'une fille sur trois (30%) est enceinte ou a eu un enfant avant sa majorité. Cette situation alimente le cercle vicieux de la pauvreté.

D'autres formes de violence touchent les filles. Il s'agit des mutilations génitales féminines qui concernent une fille de moins de 15 ans sur dix (10%) et les violences basées sur le genre qui restent préoccupantes, y compris dans le contexte humanitaire. Selon EDST-MICS 2014-2015, 29% des femmes âgées de 15-49 ans ont subi des violences physiques à un moment quelconque depuis l'âge de 15 ans, 12% ont subi des violences sexuelles à un moment quelconque et 38% sont excisées. Par ailleurs, la dépendance économique des filles et ou des femmes contribue à la vulnérabilité de leurs droits et à leur moindre participation dans le secteur économique et dans la prise de décision. Il demeure que la levée des barrières socioculturelles est essentielle à la jouissance des droits des filles et des femmes dans tous les domaines surtout en matière de santé sexuelle et reproductive. L'adoption et la promulgation de la loi interdisant le mariage des enfants d'une part, et la révision en cours du code pénal pour intégrer des dispositions répressives concernant les MGF et les VBG d'autre part, constituent à la fois des instruments et une opportunité pour améliorer l'environnement socioculturel en faveur des droits reproductifs et sexuels des filles/femmes.

Réduction des risques de catastrophe : les catastrophes naturelles récurrentes restent également un défi majeur. Au cours des trente dernières années, le pays a subi plus de 44 catastrophes naturelles affectant plus de 5 millions de personnes. Il s'agit principalement des inondations et des sécheresses (INFORM, Index for Risk Management). En 2014, 39% de la population s'est déclarée victime d'un choc. La sécheresse affecte principalement les populations rurales qui tirent leurs revenus de l'agriculture et de l'élevage. En 2016, environ 15% des ménages pourraient être impactés par les sécheresses. Les inondations ont notamment un impact sur l'accès des populations (y compris les femmes et les enfants) à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et des conséquences sur leur santé. Les inondations affectent aussi la scolarité des enfants et engendrent de nombreux abandons et échecs scolaires. Globalement, environ 9% des ménages en 2014 disent avoir été impactés par les inondations (ENSA, 2014). En vue de faire face à ce défi, et conformément à l'engagement pris lors de la 3ème conférence mondiale sur le climat à Genève en 2009, le Tchad s'est attelé à la mise en place d'un cadre national pour les services climatiques dont le plan d'action a été validé en 2013.

Dans le domaine de la prévention et gestion des risques de catastrophes, le défi sera de renforcer le cadre institutionnel et juridique, les mécanismes d'alerte précoce et de préparation à l'urgence, mais aussi la capacité des ménages à faire face aux chocs.

Environnement et gestion des ressources naturelles : les défis liés à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles sont, entre autres, la baisse de la pluviométrie et des ressources en eau, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, la faible adaptation aux changements climatiques et l'ensablement des oasis. En considérant la situation des personnes déplacées et ou retournées, la question de la consommation du bois reste un défi crucial dans un contexte où le recouvrement végétal est très faible, particulièrement à l'Est du pays, terre d'accueil des réfugiés. Des sources d'énergies alternatives (cuiseurs solaires, briquettes, biogaz...) ont donc été introduites pour pallier l'exploitation des ressources ligneuses. D'autres efforts sont faits en termes de reconstitution des écosystèmes dégradés par la présence de déplacés ainsi que la promotion de pratiques de construction d'abris, soucieuses de l'environnement. Néanmoins, les problèmes liés à l'environnement dans les zones des réfugiés demeurent inquiétants car la situation demande encore des ressources énormes. Dans le domaine de la gouvernance environnementale, il existe un haut comité national de l'environnement mais qui n'est pas suffisamment opérationnel. L'absence d'un cadre institutionnel cohérent et d'une politique nationale de l'environnement pour un développement durable ainsi que les faibles capacités en matière de services climatiques restent les défis majeurs en matière de gestion durable des ressources naturelles et de promotion de la biodiversité.

Sécurité alimentaire : la réorientation des politiques nationales pour réduire la population en insécurité alimentaire est un enjeu pour le pays avec près de 3,4 millions de sa population en insécurité alimentaire en 2016 (Cadre Harmonisé). Ceci se confirme en considérant l'Index sur la Faim dans le monde (GHI) qui classe le pays parmi ceux à situation « alarmante » avec un index évalué à 46,4 soit l'avant dernière place en 2015. Les populations les plus affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle se trouvent dans la bande sahéenne du pays et dans les zones accueillant les réfugiés, retournés et déplacés internes. D'autres défis sont liés à

l'accès au foncier, la maîtrise de la gestion de l'eau pour augmenter les rendements, l'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés et la distribution de la production, le renforcement des capacités techniques des producteurs et la mise à disposition d'intrants appropriés.

Gouvernance économique, administrative, démocratique, locale : le diagnostic stratégique a aussi relevé d'importants défis en matière de gouvernance économique, administrative, démocratique, locale et en termes de pilotage du processus de décentralisation. Il a permis de mettre également en évidence, les défis au plan sécuritaire, de préservation de la paix et de la cohésion sociale. Ainsi, dans le domaine de la gouvernance économique, le diagnostic a mis en lumière que le management des institutions publiques² est faible, contribuant ainsi à l'inefficience de la mise en œuvre des programmes sectoriels, facteur aggravant de la pauvreté. La récente baisse des recettes pétrolières, en 2015, a creusé le déficit budgétaire estimé à 400 milliards de FCFA³ entraînant un sous-financement des secteurs sociaux. Il faudrait alors une administration capable de transformer la structure de l'économie, mobiliser les ressources pour son financement et créer les conditions d'une répartition équitable des richesses.

S'agissant de la dimension politique, les élections présidentielles se sont conclues avec la reconduction du Président en exercice lors d'un scrutin ouvert. Du fait que la société civile est encore mal structurée avec un statut mal défini, ses moyens d'action risquent de demeurer faibles notamment dans sa fonction de veille citoyenne. Aussi, un défi est lié à une meilleure définition du statut juridique actuellement incertain de la société civile, un meilleur encadrement de ses acteurs pour leur permettre de mieux jouer leur rôle de contre-pouvoir, de contrôle de qualité et de dénonciation au regard de l'action gouvernementale. En sus de cette problématique, se trouve celle relative à la politisation de l'administration qui nécessite des appuis conseils, de la sensibilisation, et la mise en place d'outils et de mécanismes de gouvernance et de gestion axée sur les résultats.

Par ailleurs, la gouvernance administrative souffre d'une politique inefficace de gestion de ressources humaines, matérielles et financières, l'absence d'outils de gestion de l'administration et une faible culture de gestion axée sur les résultats. Au plan sécuritaire et de consolidation de la paix inter et intra-communautaire, les défis résident dans l'existence de conflits fréquents, tant en milieu urbain que rural qui fragilisent la sécurité des personnes et des biens. Aussi, la présence de mines et munitions non explosées dans certaines régions, ainsi que des armes de petit calibre en circulation dans le pays, du fait des multiples conflits, constituent un autre facteur aggravant. A cela s'ajoutent les menaces de la secte Boko-Haram sur le plan intérieur et sous régional ainsi que l'existence des foyers de tensions dans les pays voisins. Le développement du terrorisme international constitue également une autre forme de menace. En matière de gouvernance locale et de décentralisation, le diagnostic a relevé une incapacité des collectivités territoriales décentralisées (CTD) à délivrer des services publics de qualité, une mise en œuvre insuffisante de la politique de décentralisation notamment le transfert de compétences aux CTD et le partenariat avec l'administration décentralisée.

² CPIA 2013, Banque mondiale

³ Loi des finances, Ministère des Finances et du Budget, 2015.

Droits Humains et Accès à la justice : s'agissant des droits humains, le gouvernement tchadien a besoin d'intensifier ses efforts dans la ratification d'autres conventions internationales et régionales dont il n'est pas encore partie. Ces conventions sont relatives aux droits civils, et il peut être citer, entre autres : le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées, la convention relative aux droits des personnes handicapées, le protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CTM), le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international.

Pour ce qui est des documents et politiques déjà élaborés comme la politique nationale genre ou le plan national des droits de l'homme, le plaidoyer doit être intensifié pour leur adoption et leur mise en œuvre effective. Les structures nationales mises sur pied pour la promotion et la protection des droits de l'homme et du genre ont également besoin d'un accompagnement et d'un appui technique important dans leur organisation et l'application du cadre normatif qui les régit. Les structures non gouvernementales comme les organisations de la société civile doivent aussi bénéficier des mêmes soutiens pour le renforcement de leurs capacités afin de mieux accomplir leur mission.

Dans le contexte de l'accès universel à la justice, le non-respect des droits humains, notamment les droits de la femme et de l'enfant et ou l'ignorance des lois restent un défi majeur. La persistance de certaines pesanteurs socioculturelles et des pratiques culturelles néfastes exigent des efforts encore plus soutenus afin d'aider progressivement à un changement de comportement et social. L'absence ou l'éloignement de structures judiciaires (en moyenne 25 à 120 kilomètres) pose un défi majeur à la protection des réfugiés. Ces défis amènent les réfugiés à recourir à des mécanismes communautaires et traditionnels pour régler des crimes tels que le viol. Or, de telles pratiques génèrent l'impunité des auteurs.

Tous ces défis handicapent lourdement les perspectives de développement humain, en dépit des progrès enregistrés par le pays au cours de la décennie, et sont amplifiés par les effets des crises humanitaires sur les populations. La progression de l'IDH sur la période 2010-2015 a été plus lente que sur la période 2005-2010, du fait des multiples défis humanitaires ayant entravé le processus de développement humain au Tchad ces 5 dernières années. L'indice a progressé de 9,8% entre 2005 et 2010, contre seulement 5,7% entre 2010 et 2015. Le progrès humain pourrait être retardé par l'existence de situations humanitaires nées des conflits, des fortes migrations, de l'insécurité affectant certaines catégories de populations déjà vulnérables (région du Lac, frontières RCA, frontière soudan, frontière avec la Libye, etc.). Au Tchad, la région du Lac et le Nord en proie aux défis sécuritaires et humanitaires ont également les IDH les plus bas du pays (inférieur à 0,3, RNDH 2015). Ces défis restent aussi prégnants du fait des difficultés de mise en œuvre des réformes et des programmes par l'Etat, le pays faisant face à un déficit de ressources humaines dans l'administration, à une faible culture de la gestion axée sur les résultats, et à une forte mobilité institutionnelle des cadres (Revue PND2015). Aussi, le défi majeur au Tchad est de promouvoir le développement humain inclusif en portant le niveau de l'IDH de 0,39 en 2015 à 0,5 en 2020 (cible du premier quinquennat de la vision 2030) en mettant

effectivement en œuvre les programmes sociaux de lutte contre l'extrême pauvreté ciblant prioritairement les zones vulnérables (Lac, BET, Frontières avec le Soudan, la RCA et la Lybie), déclinés de la politique nationale de protection sociale, des programmes de promotion de l'emploi des jeunes et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, des programmes de développement du capital humain (santé y compris la santé de la reproduction, éducation) et de promotion des filières à fort potentiel de création d'emplois, de revenus, pour une transition progressive d'une économie basée sur le secteur primaire vers une économie axée sur le secteur secondaire, la modernisation des services et l'inclusion sociale. Le pays ambitionne d'atteindre le statut de pays émergent à l'horizon 2030 mais le premier pas vers la réalisation de la transition démographique, posé par le fléchissement de la mortalité, est loin d'être accompagné par une réduction significative et rapide de la fécondité.

Il s'agit par ailleurs de mobiliser les partenaires et les ressources extérieures nécessaires à l'anticipation et la mise en œuvre des plans de réponse humanitaire pour vaincre la vulnérabilité et sécuriser les efforts financiers requis pour opérationnaliser l'agenda du développement. Enfin, le pays doit créer les conditions de consolidation de la paix en analysant les facteurs associés à la radicalisation et l'extrémisme violent, l'extrême pauvreté et le manque d'occupation de la jeunesse.

1.3. Axes stratégiques de la Vision 2030 et Positionnement du SNU

Le Tchad, pour la première fois, s'est doté d'une vision prospective basée sur les aspirations profondes des populations sur leur avenir d'ici 2030 recueillies au cours des consultations nationales. Ces consultations révèlent que les Tchadiens aspirent à la liberté pour tous, sans distinction d'ethnies ou de religions, à l'équité et à la parité. Les Tchadiens aspirent aussi à une libre circulation des personnes et des biens sur un territoire national sécurisé, une justice équitable et accessible à tous, une amélioration de la gouvernance administrative et économique, un renforcement des capitaux sociaux pour un développement humain équitable. Ces consultations ont aussi mis en évidence des aspirations différenciées selon les régions et priorisées même si elles restent liées à celles évoquées plus haut.

Ces aspirations ont ainsi contribué à formuler la «Vision 2030, le Tchad que nous voulons» qui correspond à l'image d'avenir que les Tchadiens veulent partager. Elle repose en priorité sur une Nation unie, solidaire et en paix afin de faire du Tchad *«une Nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable à tous»*. Cette vision est articulée autour de quatre (4) axes stratégiques, déclinés dans le PQ 2016-2020, que sont : i) le renforcement de l'unité nationale ; ii) l'instauration de la bonne gouvernance dans un Etat de droit ; iii) le développement d'une économie forte et compétitive; et iv) l'amélioration de la qualité de vie des Tchadiens. Ces axes stratégiques ont été largement appropriées dans le processus de formulation de l'UNDAF et constituent les fondements du partenariat entre le système des Nations Unies et le gouvernement pour un développement humain durable, à l'horizon 2030.

Le système des Nations Unies (SNU) apportera sa contribution aux efforts nationaux de développement en mettant en place un plan d'action transformatif, qui reposera sur un travail de fond avec la partie nationale sur les piliers stratégiques du développement humain incarnés dans les ODD : l'économie, le social, l'environnement, la gouvernance et l'Etat de droit, la

paix, la sécurité, qui sont par ailleurs des défis pressants au Tchad. C'est du reste ces piliers qui sont reflétés dans les quatre axes stratégiques du premier plan quinquennal de la vision 2030 pour amorcer la modification structurelle de l'économie nationale.

Le système des Nations Unies entend aussi appuyer le Gouvernement Tchadien dans la mise en œuvre des engagements souscrits, en tant que pays fragile, dans le cadre du « New Deal » visant la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat.

Le système des Nations Unies s'approprie également l'Agenda 2030 validé en septembre 2015 par les Etats-Membres dont le Tchad, ambitionnant la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 ainsi que l'Agenda 2063 portant sur les aspirations Africaines. Ces ODD sont conçus pour s'adapter aux besoins de développement de chaque pays et devront permettre de mettre les plus vulnérables au cœur des programmes de développement tout en s'assurant « qu'aucun n'est laissé pour compte ». Le SNU entend contribuer à la mise en œuvre de ces ODD qui s'inscrivent dans les priorités et les aspirations profondes des populations vivant au Tchad.

Dans le cadre de l'agenda transformationnel pour un développement durable sur la période 2017-2021, le partenariat stratégique avec le gouvernement s'appesantira sur l'atteinte des résultats stratégiques, en lien avec les ODD ci-après : **ODD1**. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Cet ODD est un objectif d'impact qui s'obtient par effet d'entraînement en additionnant les bénéfices de tous les autres ODD et permettra de mesurer les changements structurels sur la population tchadienne. **ODD2**. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ; **ODD3**. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges ; **ODD4**. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie; **ODD6**. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau; et **ODD 16**. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (paix, sécurité). Le ciblage de ces ODD spécifiques, sur la base des aspirations nationales, des avantages comparatifs des agences devront permettre de renforcer la redevabilité et de mesurer les changements induits par le partenariat SNU-gouvernement. Ces résultats stratégiques seront aussi soutenus par les ODD en lien avec l'équité de genre, la durabilité, la réduction des risques environnementaux, la lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience qui sont non seulement des principes de programmation pour le SNU mais aussi des thématiques transversales qui se reflètent sur les autres ODD, tenant compte du caractère indivisible de l'agenda. Le plan cadre des Nations Unies pour le développement (UNDAF) 2017-2021 est également aligné sur la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) dont les principaux axes d'intervention sont : la mise en place d'institutions démocratiques stables et pérennes avec une forte implication des populations, la paix et la sécurité, la promotion des zones les moins développées, les infrastructures et services de base, la sécurité alimentaire et le pastoralisme, et le développement humain. La SINUS constitue un engagement du système des Nations Unies pour répondre aux défis majeurs qui se

posent dans le Sahel. A cet égard, le SNU entend conforter l'utilisation de mécanismes conjoints, transfrontaliers et régionaux pour contribuer à son opérationnalisation.

Le système des Nations Unies entend aussi s'assurer du lien entre la réponse humanitaire et le développement humain durable prôné par l'UNDAF, à travers la prise en compte des causes profondes des vulnérabilités à l'origine des crises humanitaires elles-mêmes exacerbées par des chocs extérieurs (instabilité créant des déplacements). En effet, au Tchad, la multiplicité des vulnérabilités structurelles et conjoncturelles (pauvreté et sous-développement, crise environnementale, chocs climatiques, crise socio-économique, malnutrition, insécurité alimentaire et crise sécuritaire dans la sous-région) sont à l'origine de la majorité des problématiques humanitaires. Dans ce contexte, une approche cohérente et inclusive des problématiques humanitaires et de développement est indispensable. Pour ce faire, une stratégie d'intégration transversale, au niveau de tous les résultats stratégiques, des réponses aux défis structurels et aux causes profondes des vulnérabilités à l'origine des crises humanitaires, a été adoptée. Le SNU opte aussi pour une approche qui facilite une meilleure gestion de la complexité des réalités opérationnelles et s'inscrit dans une démarche multisectorielle et multi-acteurs, privilégiant des zones de convergence, pour les activités à base communautaire.

L'intégration des problématiques humanitaires dans l'UNDAF est assise sur une démarche mieux adaptée aux réalités actuelles du Tchad et conforte la volonté politique des plus hautes autorités, visant à assurer de meilleures conditions de soutenabilité du processus de développement et d'émergence. Eu égard à l'influence négative des défis humanitaires sur les progrès en matière de développement humain au Tchad, il s'agira pour l'Equipe de Pays de mieux optimiser la répartition des efforts spécifiques aux deux segments, humanitaire et développement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF. Pour y parvenir, il faudra répondre simultanément aux défis humanitaires, en menant des interventions visant spécifiquement à sauver des vies à court terme, tel que priorisées dans le Plan de réponse humanitaire (HRP), tout en mettant en œuvre au niveau des communautés ciblées, des actions à plus long terme, centrées sur la revitalisation socioéconomique, le renforcement des moyens et des systèmes de production, l'inclusion et la cohésion sociale pour se hisser sur le sentier d'un développement durable véritable.

Il s'agira aussi pour l'Equipe de Pays, d'initier des activités de développement sur la base des outils d'analyse de vulnérabilité existants pour identifier objectivement les populations les plus vulnérables à appuyer. Il faudra aussi mettre en œuvre la stratégie de réponse humanitaire (HRP), selon les standards sectoriels incluant les paquets d'interventions (eau-hygiène-assainissement, sécurité alimentaire, nutrition, éducation et abris/articles essentiels) en respectant les normes relatives à l'accès et l'utilisation des services sociaux de base, des services publics en matière de protection, de justice, et de veille sanitaire, nutritionnelle et alimentaire.

Par ailleurs, sur la base d'une caractérisation objective des communautés les plus fragiles, le SNU appuyera les petits producteurs et productrices en vue de renforcer les bases productives (accès à l'énergie, intrants et équipements agricoles, accès à l'eau, accès à la finance inclusive, etc.) et assurer la transition vers l'autosuffisance et la production de rente en s'investissant dans les différents maillons des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques. Tenant compte

du fait que près de deux millions de personnes (réfugiés, retournés, déplacés) sont dépendantes, à un degré plus ou moins élevé, de l'assistance humanitaire, le SNU s'attèlera à faciliter leur accès aux services sociaux de base et restaurer leurs capacités de production, en leur permettant de renouer et ou de pratiquer leurs métiers à travers le plaidoyer auprès des autorités pour l'accès aux ressources naturelles (foncier, aires de pâturage, ...), la distribution des kits pour des métiers spécifiques, le micro-crédit, etc. Le SNU ambitionne ainsi de répondre efficacement et concomitamment aux défis humanitaires et de développement.

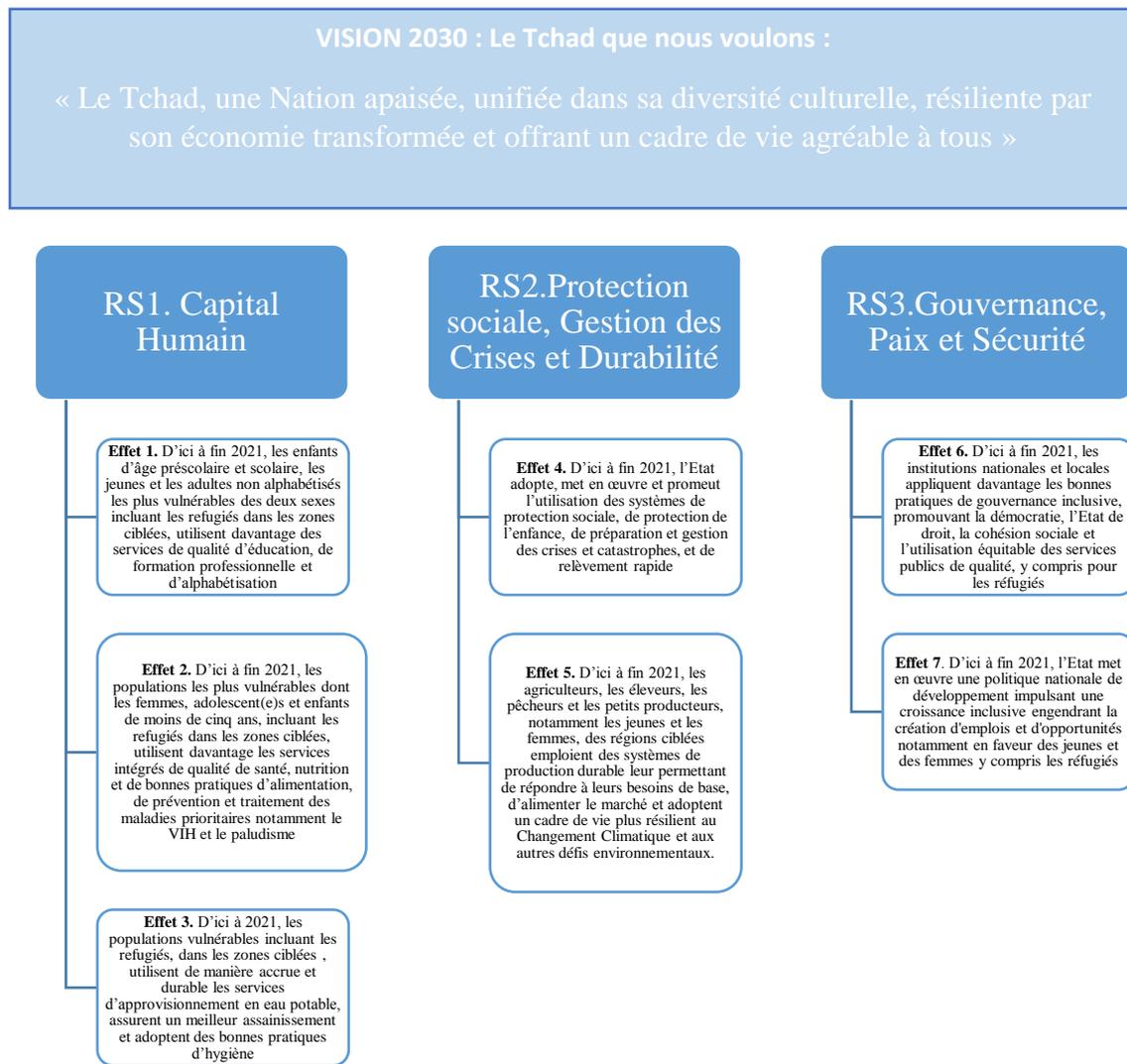
L'intégration de la dimension humanitaire dans l'UNDAF participe aussi de la volonté de l'Equipe de Pays de traduire les conclusions du sommet humanitaire mondial (WHS) tenu en mai 2016 à Istanbul, en actions concrètes, en mettant en place une planification humanitaire pluri-annuelle pour renforcer les actions concourant à la réduction des vulnérabilités à plus long terme, créant ainsi une inter-action avec les actions de développement. Toujours dans le sillage des conclusions du WHS, l'Equipe de Pays inclura cette démarche dans sa stratégie de mobilisation des ressources. Enfin, les mécanismes de coordination des interventions humanitaires et de développement seront arrimés et des passerelles créées pour renforcer les dynamiques d'intervention.

Le positionnement du SNU dans le cadre de l'UNDAF 2017-2021 prend en compte les principes de programmation du système des Nations Unies que sont : i) les droits humains, la lutte contre les inégalités et la discrimination, y compris l'égalité des sexes; ii) la durabilité, réduction des risques environnementaux, lutte contre le changement climatique et renforcement de la résilience; et iii) la redevabilité sous-tendue par la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités nationales et des systèmes d'information. Sur la base des spécificités du contexte Tchadien, une attention toute particulière est accordée aux groupes vulnérables (femmes, enfants, populations vivant sous handicap ou marginalisées, etc.), aux jeunes et adolescents, dans toutes les phases que peut connaître le pays y compris la situation des réfugiés, intégrés de façon transversale à tous les stades du processus de planification.

II. Résultats prioritaires stratégiques

Au regard des difficultés majeures liées à la faiblesse du capital humain, à la faiblesse des systèmes de protection en général, de protection sociale et de l'enfance en particulier, du faible ancrage des mécanismes et dispositifs de réduction des risques de catastrophes, des enjeux liés à la protection de l'environnement et la préservation des systèmes de production durable, des faiblesses du système en matière de gouvernance, de consolidation de la paix et de maîtrise du contexte sécuritaire complexe, trois résultats stratégiques ont été identifiés : i) développement du capital humain, ii) protection sociale, gestion des crises et durabilité, iii) gouvernance, paix et sécurité.

Figure 1. Résultats stratégiques UNDAF 2017-2021



2.1. Résultat Stratégique 1. Développement du Capital Humain

Les priorités nationales ciblées sont déclinées par les orientations stratégiques du gouvernement relatives au pilier IV de la Vision 2030 visant l'amélioration de la qualité de vie des Tchadiens et plus spécifiquement l'atteinte des résultats d'impact, ci-après, attendus de la mise en œuvre du PND 2017-2021 : i) les ressources naturelles sont préservées et l'environnement est assaini ; ii) l'état de santé des populations est amélioré ; iii) la population tchadienne a reçu une formation de base de qualité et dispose d'une qualification professionnelle requise ; iv) les populations de toutes les couches sociales bénéficient des conditions de vies adaptées. Le SNU vise également l'atteinte des des ODD 1, 3, 4 et 6.

Le Système des Nations Unies entend continuer à œuvrer dans les secteurs des services sociaux de base : éducation, santé, VIH-sida, nutrition, alimentation, eau, hygiène et assainissement pour lesquels il détient un avantage comparatif afin d'aider le pays à accélérer la transition démographique et bénéficier ainsi du dividende démographique. En effet, le Tchad ambitionne d'atteindre le statut de pays émergent à l'horizon 2030 en investissant dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la création de l'emploi afin de bénéficier des bonus du dividende

démographique qui est un coup de pouce que le changement dans la structure d'âge d'une population peut apporter au développement économique d'un pays. Ce coup de pouce est une opportunité limitée dans le temps. Il n'est possible que lorsque le rapport du nombre de personnes (jeunes et vieux) à charge ou dépendantes des adultes en âge de travailler diminue. En vue de saisir cette opportunité de transformation de la société, la stratégie du SNU dans le domaine du capital humain consistera à appuyer l'amélioration de l'environnement, conforter l'offre et assurer l'accès de toutes les populations notamment les plus vulnérables, aux actifs sociaux.

Dans cette perspective, le SNU s'attèlera à renforcer les capacités des ministères sectoriels à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques sectorielles, à dynamiser le cadre législatif, règlementaire et juridique incluant la planification stratégique y compris dans les situations humanitaires ou d'urgence. Le renforcement des capacités concernera également les organisations communautaires de base et de manière plus large les communautés afin qu'elles s'approprient et gèrent mieux les infrastructures et équipements mis en place, et utilisent des services sociaux de qualité y compris en situation d'urgence.

L'amélioration de l'offre en services sociaux de base passera par une augmentation substantielle des infrastructures, des intrants et des ressources humaines qualifiées pour une réponse adaptée aux besoins des populations les plus vulnérables des zones ciblées, y compris les réfugiés et en tenant compte des situations d'urgence. S'agissant de l'éducation préscolaire et fondamentale, l'accès et le maintien des enfants, particulièrement des jeunes filles à l'école sera promu à travers des plaidoyers au plus haut niveau, des sensibilisations au niveau communautaire, la mise en place de mesures incitatives dont la construction d'infrastructures scolaires, le renforcement des capacités des ressources humaines, la mise à disposition d'intrants pédagogiques, et des cantines scolaires dans les zones ciblées les plus difficiles. Les capacités professionnelles et techniques des jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés et les adultes analphabètes seront accrues pour augmenter leur potentiel d'accès à un emploi décent.

Sur le plan sanitaire, le SNU compte promouvoir la prévention des maladies évitables par la vaccination chez l'enfant et la femme enceinte (PEV), la prévention du VIH et IST, y compris la PTME, la prévention du paludisme chez la femme enceinte (TPI) et le contrôle du paludisme chez l'enfant, et l'amélioration de la gestion des urgences sanitaires (épidémies, etc.). Le SNU compte aussi renforcer la mise en œuvre des stratégies de promotion de la nutrition et de la santé communautaire. En ce qui concerne la santé de la reproduction, la couverture adéquate en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et la promotion de leur utilisation seront intensifiées ainsi que l'accès des adolescentes et filles marginalisées à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive à travers la sensibilisation et l'aménagement de services conviviaux, y compris à base communautaire, fournissant des conseils de qualité.

Un accent particulier sera mis sur l'accès à l'information, l'amélioration des connaissances, des aptitudes et des pratiques des populations les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescents, les jeunes et les femmes, pour leur permettre de requérir les services sociaux de base, lutter contre les violences et contribuer à la consolidation de la paix. A travers le résultat stratégique développement du capital humain, le système des Nations Unies vise une utilisation accrue des services sociaux de base de qualité, intégrés et inclusifs à travers la réalisation des principaux effets ci-dessous :

Effet 1. D'ici à fin 2021, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les réfugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d'éducation, de formation professionnelle et d'alphabétisation;

Effet 2. D'ici à fin 2021, les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les réfugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d'alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme ;

Effet 3. D'ici à 2021, les populations vulnérables incluant les réfugiés, dans les zones ciblées, utilisent de manière accrue et durable les services d'approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d'hygiène.

2.2. Résultat Stratégique 2. Protection sociale, gestion des crises et durabilité

Les priorités nationales ciblées sont déclinées par les orientations stratégiques du gouvernement relatives aux piliers III et IV de la Vision 2030 visant la promotion d'une économie robuste et compétitive et l'amélioration de la qualité de vie des Tchadiens et plus spécifiquement les résultats d'impact, ci-après, escomptés de la mise en œuvre du PND 2017-2021: i) les ressources naturelles sont préservées et l'environnement est assaini; ii) les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées ont accès à un emploi productif, décent et durable et iii) les populations de toutes les couches sociales bénéficient des conditions de vies adaptées pour l'atteinte des ODD 1, 2, 10 et 13.

La protection sociale, la gestion des crises et la durabilité constituent, pour le système des Nations Unies, tout ou parties des réponses aux causes structurelles des vulnérabilités des systèmes et des communautés. Le SNU compte mettre en commun et démultiplier les efforts des agences dans l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et inscrit ses interventions dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les priorités pays AGIR. Pour ce domaine de coopération, les défis sont multiples et complexes en ce qu'il pose les fondements du renforcement de la résilience en mettant en évidence les enjeux de sécurité alimentaire et de gestion des risques des crises et catastrophes, environnementaux, climatiques et socio-économiques. A cet effet, le SNU privilégiera l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière de protection et de réduction des risques et catastrophes, plus spécifiquement la Stratégie Nationale de Protection Sociale, le Plan national d'action RRC, le Plan d'Action national pour les Services Climatiques, le plan national d'investissement du secteur rural (PNSIR), la politique nationale genre et sa stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, et la réponse aux aspirations nationales en vue d'éradiquer le mariage des enfants avant 2020. L'avancement de l'égalité des sexes reste une pièce maîtresse dans la réalisation des droits des populations. C'est pourquoi le SNU mettra un accent particulier sur les actions suivantes : la lutte contre le mariage des enfants, les violences basées sur le genre y compris dans les situations d'urgence, la promotion de l'éducation des filles jusqu'au niveau secondaire, et la promotion d'une santé de la reproduction des adolescents adaptée.

Pour ce qui concerne le mariage des enfants, la mise en œuvre de la feuille du Gouvernement fera l'objet du cadre de collaboration du SNU. Il convient de noter que malgré tous les efforts fournis par le Gouvernement du Tchad et ses partenaires, selon le dernier EDS-MICS, 68% des filles de moins 18 ans et 29% de celles de moins 15 ans sont mariées. Par ailleurs, une étude réalisée par le Ministère de la Femme de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale avec l'appui de l'UNICEF en 2014, a permis d'observer que le mariage est la première forme de VBG subie par les enfants et exprimée par toutes les couches représentées dans les trois régions qui ont été évaluées (Ouaddai, Mandoul et Tandjile). Les conclusions et recommandations de cette étude ont servi de base pour faire le plaidoyer auprès des plus hautes autorités du Pays lors de la campagne nationale qui s'est tenue en mars 2015. Le résultat de ce plaidoyer a été la promulgation de la loi 029 du 21 juillet 2015 portant interdiction du mariage et l'adoption d'une feuille de route nationale de lutte contre le mariage. Mais à ce jour la politique nationale genre et la stratégie nationale sur les violences basées sur le genre qui ont été techniquement validées attendent toujours une adoption officielle.

Les VBG et la mobilisation sociale contre elles se manifestent sous diverses formes et remontent certainement à des périodes historiques très anciennes. La fin du 20^{ème} siècle et le début du 21^{ème} ont vu se développer une mobilisation internationale, sans précédent contre les violences basées sur le genre.

La lutte contre les VBG fait l'objet de dispositions internationales prises par les Nations-Unies et les organismes inter-africains dont : la convention et le protocole additionnel sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la déclaration des Nations-Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes, la plate-forme de la conférence de Beijing de 1995 sur les violences et sur la protection des femmes, la déclaration du millénaire sur les formes de violences à l'encontre des femmes, la résolution des Nations-Unies sur « l'intensification des efforts pour éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes », la Campagne du Secrétaire General des Nations Unies visant l'éradication des violences faites aux femmes d'ici 2015 et la déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique. L'utilisation d'un tel cadre normatif pour mettre en place une approche de réponse globale contre les violences basées sur le genre va retenir l'attention du SNU en terme d'appuis au Gouvernement du Tchad.

En vue de réaliser ce résultat stratégique, le système des Nations Unies a pour cibles : les ménages y compris les ménages de réfugiés, la communauté, la société, les institutions nationales et les systèmes. Cette démarche, multi-acteurs et multi-institutions permet une approche globalisante. Le SNU privilégiera quatre (4) axes principaux : i) la protection sociale à travers des mesures visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les transferts monétaires et la promotion des filets sociaux d'une part ; ii) le renforcement des cadres juridiques et institutionnels de la protection sociale et de l'enfance; iii) la réduction des risques de catastrophes à travers la mise en place d'un système de gouvernance des risques et des crises, la préparation et l'apport de réponses conjoncturelle et structurelle aux crises (urgence, développement) ; et iv) le renforcement dans les zones vulnérables ciblées, des systèmes de production agro-pastoraux et de résilience aux changements climatiques et autres défis environnementaux.

A travers le résultat stratégique protection sociale, gestion des crises et durabilité, le SNU vise, d'ici à 2021, la réalisation des effets suivants :

Effet 4: D'ici à fin 2021, l'Etat adopte, met en œuvre et promeut l'utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l'enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide.

Effet 5. D'ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d'alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux.

2.3. Résultat Stratégique 3. Gouvernance-paix-sécurité

Les priorités nationales ciblées sont relatives aux orientations stratégiques identifiées par le pilier I de la Vision 2030, visant la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'Etat et par le pilier II visant à rendre l'économie fortement diversifiée et compétitive. Le SNU vise ainsi à contribuer à l'atteinte des résultats d'impact suivants : i) les communautés sont unies et créatives, et jouissent d'une équité sociale basée sur la valorisation de la diversité culturelle ; ii) l'Etat de droit est renforcé ; iii) les populations vivent dans un environnement où les disparités régionales sont réduites et la gouvernance améliorée ; iv) le niveau de vie de la population est durablement amélioré et des opportunités d'emplois décentes sont offertes grâce à une économie diversifiée et en forte croissance ainsi que la réalisation des ODD 1, 5, 8 et 16.

La stratégie de coopération des Nations Unies pour améliorer la gouvernance est axée autour de la réforme des cadres juridiques et institutionnels, le plaidoyer pour l'adoption/la ratification de conventions internationales stratégiques pour le développement du Tchad, le renforcement des capacités techniques, l'amélioration de la qualité de l'offre des services publics, le renforcement des capacités de la société civile pour l'exercice du contrôle citoyen, l'amélioration de la transparence des opérations publiques, une réelle mise en œuvre transversale du genre dans les politiques publiques et une attention particulière pour des actions ciblées en vue de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes, le ciblage spécifique des communes dans le cadre de la décentralisation et le renforcement du dialogue politique.

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, les orientations sont relatives au renforcement des capacités des organisations de la société civile afin qu'elles contribuent à la promotion du dialogue politique et social et au renforcement de la confiance entre les gouvernants et les gouvernés, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et la garantie des possibilités d'alternance, de liberté de la presse publique et privée et le respect des libertés individuelles et collectives des populations.

Dans le domaine de la justice, la vulgarisation des lois majeures, telles que celle sur le mariage des enfants, représente un axe prioritaire. En matière de lutte contre les VBG, la stratégie consistera : i) au renforcement de la communication pour le changement de comportement avec l'implication des leaders traditionnels et religieux pour la prévention, la protection et la réponse aux VBG et la promotion de l'initiation sans excision ; ii) à la mobilisation sociale, et au dialogue communautaire pour l'abandon des MGF et du mariage des enfants et iii) aux plaidoyers pour l'adoption des lois, politiques et conventions relatives au genre et à l'autonomisation des femmes et des filles et iv) l'appui à la mise en œuvre du code pénal révisé.

Des bureaux d'assistance juridiques et de conseils seront mis en place à plus grande échelle pour améliorer l'accès des populations vulnérables à la justice.

En matière de sécurité, les priorités stratégiques sont axées sur l'investissement au niveau communautaire dans la promotion du dialogue interreligieux et de l'implication des leaders religieux dans la cohésion sociale et le renforcement de la paix, la maîtrise du grand banditisme dans les villes et les campagnes, et la mise en place des mécanismes de prévention et de réponse aux violations graves des droits des enfants et des femmes. Par ailleurs, des actions seront nécessaires en matière de promotion de la jeunesse dans le contexte de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, pour contrecarrer le phénomène d'enrôlement massif des jeunes dans les sectes terroristes et éviter de fragiliser le climat de paix et de stabilité sociale. Il s'agira à un tel niveau de promouvoir la mise en place de plateformes de dialogue et d'échanges pour les jeunes, la dynamisation et l'extension à grande échelle des initiatives pilotes sur les comités locaux de paix facilitant les consultations entre les leaders communautaires, les dépositaires de la tradition, l'administration locale avec une forte représentativité des jeunes des deux sexes, pour leur donner la possibilité de s'exprimer librement sur leurs préoccupations du moment et leurs aspirations futures. Des partenariats intergénérationnels peuvent ainsi être noués et promus au niveau intra et inter communautaire pour la mise en place d'initiatives de développement encourageant une occupation massive des jeunes (centre de formation et de développement communautaire, travaux d'intérêt communautaire, petits métiers dans l'artisanat, mécanique, élevage, agriculture, collecteurs d'eau, etc.), dans l'optique de réduire les risques de radicalisation et d'extrémisme violent observés au niveau de certains jeunes de la région du Lac, enrôlés dans les groupes terroristes.

S'agissant de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale au niveau national, il s'agit d'appuyer les institutions de la République et autres cadres nationaux mandatés à cet effet (Médiature, Cadre National du Dialogue Politique, etc.), pour mieux remplir leur mission de veille stratégique, d'appuis conseils, de sensibilisation et de promotion des dialogues intercommunautaires en mettant à contribution les leaders traditionnels et religieux. Au niveau décentralisé, un accompagnement sera apporté pour la mise en place des comités locaux de paix dans le contexte des zones post-conflits ou à risques de conflits.

En matière de gouvernance économique et administrative, les actions prioritaires porteront sur l'accompagnement dans la mise en place des outils et mécanismes en matière de planification stratégique, de mobilisation et de gestion rationnelle et équitable des finances publiques, de suivi et d'évaluation des politiques publiques avec un accent sur la gestion axée sur les résultats et la modernisation de l'état. A travers ce résultat stratégique, le SNU vise, d'ici à 2021, la réalisation des effets suivants :

Effet 6. D'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés.

Effet 7. D'ici à fin 2021, l'Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés.

III. Hypothèses et risques

L'UNDAF 2017-2021 sera mis en œuvre dans un contexte de planification maîtrisée, dans la mesure où le Tchad a adopté une vision de développement à long terme visant l'émergence du pays. De fait, la volonté politique pour amorcer ce processus constitue un moment à saisir par le SNU pour un partenariat stratégique et un dialogue prospère pour la mise en œuvre de l'UNDAF. Au niveau des communautés ciblées, le changement de comportement et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes constituent des pré-requis pour la réalisation des effets attendus de l'UNDAF. Une autre hypothèse de taille reste la question de la mobilisation conséquente des ressources pour le financement des actions de développement.

Les principaux risques identifiés au Tchad sont relatifs aux aléas climatiques et catastrophes naturelles, à la sécurité, à l'économie et aux épidémies. Sur le plan des aléas climatiques et catastrophes naturelles, le régime des précipitations est très instable d'une année à l'autre ainsi que d'une région à l'autre entraînant soit des sécheresses, soit des inondations. Les unes et les autres ont un lourd impact sur les populations : perte de la production agricole et insécurité alimentaire, augmentation de la malnutrition aigüe, augmentation des prix sur les marchés, endettement, exode rural, hausse de la mortalité (humaine et animale), problème d'accès à l'eau, augmentation de la mortalité et de la morbidité, épizooties, perte des stocks alimentaires et des biens, submersion des pâturages et terres arables, enclavement, etc.

Au plan des épidémies, la population tchadienne reste très exposée et la réduction des risques sanitaires n'a pas encore atteint un niveau acceptable, avec la persistance de maladies transmissibles présentant un potentiel de 74 % de charge de morbidité, un ratio supérieur à la moyenne africaine (71 %). Les épidémies de choléra et de méningite y sont aussi récurrentes, et touchent en majorité les plus vulnérables.

Sur le plan de la sécurité, le Tchad fait face à la montée du terrorisme exercé par Boko Haram qui a occasionné des déplacements de milliers de personnes autour du bassin du Lac Tchad avec comme conséquences l'augmentation de la vulnérabilité des ménages et des tensions entre communautés liées essentiellement à la forte pression sur les ressources naturelles. Ça et là, il est fréquemment relevé des actes de banditisme. Les risques sécuritaires présentent un impact certain sur la délivrance des services au profit des communautés notamment pour les activités impliquant les staffs UN.

Au plan économique, la diminution des ressources tirées du pétrole, la très forte diminution du commerce transfrontalier, la pauvreté chronique des ménages constituent autant d'éléments aggravants dans un contexte où plus de la moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté.

L'analyse des risques montre que celles-ci, de par leur fréquence et leur impact ont des conséquences néfastes sur la situation du pays. Dans le cadre de ce cycle UNDAF, des mesures de mitigation sont ainsi prises dont : i) la mise en place d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes ; ii) l'amélioration de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que les campagnes de vaccination ; iii) la conduite de l'analyse de criticité des programmes et la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues dans la région du Lac.

Ces mesures devront permettre d'atténuer les risques identifiés en fonction de leur ampleur et de leur étendue sur le territoire national car, à grande échelle, ces risques sont difficilement maîtrisables et commanderont indubitablement la mise en œuvre d'actions humanitaires et d'urgences.

IV. Ressources

Les ressources financières indicatives ont été inscrites dans le cadre budgétaire commun (voir annexe 1). Il en ressort que l'Equipe de Pays compte financer l'UNDAF pour un montant de ressources programmables de 1.335.900.554 USD dont 166.718.614 USD déjà disponibles.

A l'horizon 2021, le volume des ressources programmables est réparti comme suit, par résultat stratégique : i) développement du capital humain : 569.751.407 USD soit 43% ; ii) protection, gestion des crises et durabilité : 706.513.306 USD soit 53% et enfin ; iii) gouvernance, paix et sécurité : 59.635.841 soit 4%.

V. Modalités de mise en œuvre et mécanismes de coordination

Les agences des Nations Unies, participantes à la mise en œuvre de l'UNDAF 2017-2021, ont pour rôles : i) l'appui institutionnel au gouvernement pour le développement des politiques et législations adaptées dans les secteurs d'interventions identifiés ; ii) la mobilisation des ressources financières, matérielles et techniques pour le fonctionnement des services ciblés; iii) la communication et le plaidoyer au profit des communautés ; iv) le ciblage différencié pour la prise en compte des plus vulnérables : femmes, enfants, jeunes et adolescents y compris dans les situations d'urgence ; v) le développement de partenariats stratégiques en vue d'améliorer la gouvernance ; vi) l'appui-conseil au gouvernement et aux structures déconcentrées et décentralisées et vii) l'accompagnement de l'Etat dans l'exercice de ses fonctions régaliennes. Ces agences interviendront dans le cadre des résultats stratégiques ci-après :

Résultats Stratégiques	Effets	Agences
RS.1. Développement du Capital humain	Effet 1	UNICEF
		PAM
		UNHCR
		UNESCO
		OCHA
	Effet 2	UNICEF
		OMS
		UNFPA
		UNHCR
		PNUD
		PAM
		ONUSIDA
		OCHA

Résultats Stratégiques	Effets	Agences
		UNESCO
	Effet 3	UNICEF
		OCHA
		UNHCR
RS.2. Protection, gestion des crises et durabilité	Effet 4	UNICEF
		UNFPA
		PAM
		OCHA
		UNHCR
	Effet 5	UNHCR
		FAO
		PNUD
		OCHA
		PAM
		OIM
RS.3. Gouvernance, paix et sécurité	Effet 6	UNICEF
		OIM
		PNUD
		UNHCR
		ONU DC
	Effet 7	UNICEF
		UNHCR
		PNUD

S’inscrivant dans le « Delivering as One », le système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le gouvernement, s’engage à adapter les procédures opérationnelles standards au contexte du pays en appui à la mise en œuvre de l’UNDAF. Le SNU entend ainsi mettre en œuvre conjointement l’UNDAF à travers : i) des plans de travail annuels conjoints validés et signés sur la base des effets UNDAF ; ii) un cadre budgétaire commun de programmation sans toutefois souscrire à un fonds commun ; iii) une stratégie conjointe des opérations ; iv) une stratégie conjointe de communication et v) un cadre de commune redevabilité entre les membres de l’Equipe de Pays dans l’exercice du leadership en ce qui concerne le pilotage de l’UNDAF.

En soutien à la mise en œuvre de l’UNDAF, une attention particulière sera accordée à la mise en place des groupes de résultats. Les leçons tirées de l’analyse des mécanismes de coordination existant à travers le SNU permettront de créer les liens entre les mécanismes issus de l’humanitaire et du développement, enrayer les doublons et renforcer les synergies y compris au niveau régional. Un cadre budgétaire commun a ainsi été évalué et intégré dans l’UNDAF. L’Equipe de Pays se réserve le droit de développer des fonds communs en soutien à des initiatives conjointes spécifiques, et le cas échéant, à mettre en place les mécanismes de coordination appropriés en relation avec le MPTF. La formulation d’une stratégie conjointe des opérations permettra d’améliorer les résultats de développement, réduire les coûts de transaction, améliorer la qualité des services opérationnels et enfin renforcer la transparence et

la redevabilité. La stratégie conjointe de communication permettra d'assurer la visibilité du SNU au niveau du Tchad et de renforcer le plaidoyer. Enfin, le leadership partagé au sein du système du Coordonnateur Résident permettra, à chacune des agences de soutenir et d'endosser les messages clés du SNU au Tchad.

Sur cette base, les principaux mécanismes de coordination qui seront déclinés au cours de ce cycle sont : i) un comité national conjoint de pilotage ; ii) des groupes de résultats ainsi que des sous-groupes thématiques; et enfin iii) les groupes mandataires.

Le comité national conjoint de Pilotage : au niveau politique et stratégique, un comité national conjoint de pilotage sera mis en place. Ce comité, co-présidé par le Coordonnateur Résident et le Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement, est constitué des chefs d'agence, des ministres sectoriels désignés par le gouvernement, et les partenaires techniques et financiers en tant qu'observateurs. Ce comité a pour mission de: i) orienter et superviser la mise en œuvre du programme commun en s'assurant que celui-ci reste aligné sur les priorités nationales et que la programmation est axée sur des indicateurs vérifiables ; ii) superviser et approuver les plans de travail annuels et les rapports annuels ; iii) conseiller et orienter l'évaluation du programme commun et superviser la mise en œuvre des recommandations y découlant; et iv) veiller à ce que les gaps de financement et l'évolution des priorités de programmation soient conséquemment adressés.

Les groupes de résultats : au niveau technique, des groupes chargés de la mise en œuvre et de la gestion des résultats stratégiques seront mis en place. Ces groupes assureront le leadership technique de la mise en œuvre de l'UNDAF et auront pour responsabilités de décliner annuellement les résultats identifiés en plans de travail réalistes, précisant les ressources allouées, les délais et les indicateurs de suivi. Ces groupes devront rassembler les responsables des programmes des agences au plus haut niveau et s'appuyer sur le groupe de gestion des programmes (PMT) déjà existant. Toujours au niveau technique, des sous-groupes thématiques seront mis en place et corrélés aux résultats stratégiques escomptés. Ces groupes sont composés des chefs d'agences et chargés de programmes des Nations Unies, des fonctionnaires du gouvernement et des autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

Les autres groupes mandataires déjà en place sont : le groupe de communication des Nations Unies (UNCG) et le groupe des Opérations des Nations Unies (OMT). L'UNCG a pour responsabilités, l'opérationnalisation de la stratégie de communication des Nations Unies. Ce groupe sera présidé par un chef d'agence et regroupera les chargés de communication de toutes les agences et devra promouvoir la stratégie conjointe de communication du SNU au Tchad. Le groupe des opérations devra aussi s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie conjointe des opérations (BoS) du SNU. Il sera présidé par les chefs des opérations désignés des agences et reportera directement à l'Equipe de Pays.

VI. Suivi et évaluation, Communication et Gestion des connaissances

6.1 Suivi et évaluation

Le système de suivi et évaluation vise à permettre à l'Equipe de Pays et à ses partenaires d'assumer leur redevabilité et à mesurer les résultats accomplis dans la mise en œuvre de l'UNDAF ainsi que la contribution de ce cadre au plan national, à l'agenda 2063 et aux ODD. Le système de suivi et évaluation est fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et adossé au système national de suivi et évaluation. Pour ce faire, le SNU assurera le renforcement des capacités des dispositifs nationaux.

Le système de suivi et évaluation de l'UNDAF est fondé sur le triptyque suivi, enquêtes et évaluation. Le suivi de l'UNDAF est réalisé annuellement et inclut les revues semestrielles et annuelles conjointes SNU-gouvernement. Ces revues conjointes ont principalement pour intérêts de mesurer les progrès enregistrés, favoriser les échanges entre toutes les parties prenantes du processus et nourrir le cycle de programmation. Ces dernières sont inclusives et conduites sous le leadership du comité national conjoint de pilotage. Le suivi de l'UNDAF repose aussi sur la production de rapports thématiques élaborés sur la base des enquêtes quantitatives et qualitatives, qui permettent de renseigner le cycle de vie de ce programme dont :

- i) le rapport annuel sur les ODD ;
- ii) les rapports aux organes des traités et le suivi des recommandations des rapports à ces organes et traités ;
- iii) l'analyse de la situation des femmes et des enfants et
- iv) le rapport sur l'Etat de la population.

D'autres rapports spécifiques peuvent être commandités au cours du cycle de l'UNDAF, le cas échéant.

S'agissant des enquêtes prévues dans le cadre du système de suivi et évaluation, elles ont essentiellement trait à la MICS et à l'EDST-MICS au niveau national. Elles sont complétées par des enquêtes spécifiques telles que l'enquête auprès des ménages sur l'utilisation des SSR (services de santé de la reproduction) et le mariage des enfants, l'enquête sur la sécurisation des produits de la santé de la reproduction (SPSR), l'évaluation PEV, la séro surveillance VIH, l'enquête SARA et les enquêtes sur la sécurité alimentaire et la nutrition (SMART, ENSA, EFSA, etc.).

Quant aux évaluations, elles incluent l'évaluation finale à l'an 4 de la mise en œuvre de l'UNDAF et les évaluations thématiques. L'évaluation finale est un exercice mandataire prescrit par les directives et porte sur les résultats globaux obtenus afin d'en tirer les leçons et d'établir les meilleures pratiques. Les évaluations thématiques constituent une opportunité pour l'Equipe de Pays en partenariat avec le gouvernement de conduire des analyses sur des aspects spécifiques d'intérêt général.

Le groupe suivi et évaluation apporte un appui aux groupes des résultats et au groupe de gestion des programmes et veille au respect du calendrier de suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF (Voir annexe 2).

6.2. Communication

La communication conjointe prônée dans le cadre du Delivering as One vise à positionner le système des Nations Unies comme une entité parlant d'une « Seule Voix » en vue de promouvoir les idéaux, les valeurs et la charte des Nations Unies. Dans le cadre du présent cycle UNDAF, la communication conjointe est portée par les axes stratégiques suivants : i) le renforcement de la communication interne en vue, d'une part, de forger une identité commune et assurer l'adhésion du personnel aux principes du DaO et d'autre part d'instaurer une collaboration permanente avec les bureaux de communication des agences au niveau régional et international ; ii) la promotion et la vulgarisation des Objectifs de Développement Durable ; iii) la promotion des outils de communication pour le développement (C4D) en lien avec la lutte contre les inégalités notamment envers les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées (réfugiés, déplacés internes et retournés) ; le mariage précoce ; la promotion de l'alphabétisation, de l'éducation, de l'accès à l'emploi pour les jeunes ; l'utilisation des services de santé intégrés, spécialement dans la prévention du VIH ; la protection sociale, la protection de l'enfance, la gestion des risques de catastrophes, le renforcement des systèmes de production durables ; la protection de l'environnement ; la promotion des droits de l'homme et enfin ; iv) la promotion de la visibilité des résultats de l'UNDAF à destination de tous les acteurs du développement. L'opérationnalisation de la stratégie est réalisée à travers la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action annuel.

6.3. Gestion des connaissances

La gestion des connaissances constitue un moyen de : i) capitaliser l'expérience du processus de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation de l'UNDAF ; ii) générer des connaissances pour diffusion et utilisation par les différentes parties prenantes ; iii) nourrir la stratégie de communication ; et iv) faciliter la stratégie de mobilisation des résultats et renforcer le système de rapportage.

VII. Mobilisation des ressources

Dans un contexte de raréfaction des ressources au niveau mondial accentuée par les baisses des recettes pétrolières qui représentent environ 70% du budget de l'Etat tchadien, la mobilisation de ressources constituera un facteur clé de succès pour la mise en œuvre du prochain Plan national de développement (PND 2017-2021). Le Gouvernement a certes atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en mai 2015, ce qui lui a permis de bénéficier d'une annulation d'une partie appréciable de sa dette. Toutefois, en raison de la conjoncture prévalant sur le marché international du pétrole, les indicateurs budgétaires et d'endettement se sont progressivement dégradés en constituant un risque pour la mobilisation de ressources extérieures futures. Cela nécessite des efforts en termes de diversification des sources de la croissance, de mobilisation des ressources domestiques et d'amélioration de la politique budgétaire à moyen terme. Le Gouvernement a choisi aussi l'option d'élaborer une politique

nationale de l'Aide au développement et une stratégie d'endettement à moyen terme pour un regain d'intérêt des partenaires, afin de mieux mobiliser et gérer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son prochain plan quinquennal.

En ce qui concerne le SNU, la mobilisation de ressources se construira sur les opportunités existantes au niveau des programmes prévus dans certaines zones vulnérables, en proie aux défis humanitaires, sécuritaires et de développement. Ces zones (Lac Tchad, frontière RCA, frontière Soudan, etc.) à plus faible niveau d'IDH, sont du reste, dans le champ d'intervention de plusieurs partenaires au développement. Cela faciliterait l'approche complémentaire et synergique pour favoriser le partenariat, mobiliser et optimiser les ressources pour opérationnaliser l'UNDAF 2017-2021. Ces zones vulnérables sont aussi ciblées dans les plans de réponse humanitaire du Gouvernement et dans les programmes d'actions prioritaires. Cela dit, en fonction des thématiques et leur cohérence avec les domaines de coopération du SNU, les agences pourraient être sollicitées pour appuyer la mise en œuvre des actions dans le cadre de plans de collaboration ou de coopération avec la partie nationale. L'un dans l'autre, une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources sera élaborée et arrimée au présent document UNDAF, en consolidant les plans et stratégies spécifiques aux différentes agences, en capitalisant sur les profils des partenaires bi et multilatéraux, en s'appuyant sur les niches de mobilisation de ressources par types (thématiques, trust fund, humanitaire, développement, projets et programmes intégrés, partenaires innovants, BRICS, fondations arabes, etc.). Enfin, une stratégie de communication interagences sera élaborée pour jouer un rôle catalyseur sur la visibilité des actions et des résultats de développement afin de soutenir les efforts de mobilisation de ressources pour l'UNDAF 2017-2021.

Les instruments à promouvoir, pour ce faire, sont : l'appui à l'organisation de tables rondes et consultations sectorielles ou thématiques, le plaidoyer, l'identification de programmes conjoints, ainsi que la facilitation et l'appui à l'accès aux mécanismes de financement novateur. Un plan de partenariat accompagnera la stratégie pour renforcer les synergies au niveau national. Des initiatives conjointes de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre, y compris au sein du SNU.

Annexe 1. Matrice des résultats Plan Cadre des Nations Unies (UNDAF) 2017-2021

Résultat Stratégique 1. Développement du Capital Humain								
Résultats	Indicateurs	Référence	Cible	Moyen de vérification	Partenaires UN	Total	Disponible	A mobiliser
Effet 1. D'ici 2021, les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les jeunes et les adultes non alphabétisés les plus vulnérables des deux sexes incluant les réfugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage des services de qualité d'éducation, de formation professionnelle et d'alphabétisation	▪ Taux brut de scolarisation au préscolaire	▪ 2,8% (T) ▪ 2,9% (G) ▪ 2,8% (F)	▪ 5% (T) ▪ 5,2% (G) ▪ 4,8% (F)	▪ Annuaire statistiques ▪ Enquêtes ménages ▪ Rapports d'évaluation ▪ RESEN				
	▪ Taux de rétention au primaire	▪ 41% (G) ▪ 30% (F)	▪ 60% (G) ▪ 60% (F)					
	▪ Taux Net de Scolarisation au primaire (Parité)	▪ 55% (T)- ▪ X% (G) ▪ Y% (F)	▪ 70% (T) ▪ X' % (G) ▪ Y' % (F)					
	▪ Taux d'achèvement du primaire	▪ 46% (T) ▪ X% (G) ▪ Y% (F)	▪ 51% (T) ▪ X' % (G) ▪ Y' % (F)					
	▪ Taux d'alphabétisation des adultes	▪ 23% ▪ X% (H) ▪ Y' % (F)	▪ 26% ▪ X' % (H) ▪ Y' % (F)					
	▪ Ratio d'élèves inscrits dans l'enseignement technique en rapport à ceux inscrits dans l'enseignement secondaire	▪ 2	▪ 1					
	▪ Pourcentage d'enfants scolarisés en situation humanitaire	▪ 57%	▪ 100%					
						119 909 439	9 902 746	110 006 693

	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'écoles en zone d'insécurité alimentaire bénéficiant d'un programme d'alimentation scolaire 	13%	53%					
Effet 2. D'ici 2021, les populations les plus vulnérables dont les femmes, adolescent(e)s et enfants de moins de cinq ans, incluant les réfugiés dans les zones ciblées, utilisent davantage les services intégrés de qualité de santé, nutrition et de bonnes pratiques d'alimentation, de prévention et traitement des maladies prioritaires notamment le VIH et le paludisme	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des enfants de moins d'un an complètement vaccinés 	17%	70%	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'enquêtes de couverture vaccinale MICS/EDS Rapport d'enquête SONU Rapport Centre National de Traitement des Fistules Rapports d'activité des structures sanitaires/DSIS Enquêtes de séroprévalence Enquêtes de couverture des programmes PCIMA 	PTF Financement ONG Mise en œuvre	400 878 238	72 297 500	328 580 738
	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié 	34%	70%					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de consultations prénatales 	64%	100%					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de consultation postnatale 	18%	75%					
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points de prestation qui disposent des 7 médicaments de santé maternelle qui sauvent la vie (life saving maternal/RH medecine) 	26%	85%					
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de points de prestation de services qui n'ont pas de rupture de stock de contraceptifs dans les six derniers mois 	20%	90%					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fécondité chez les adolescents (15-19 ans) 	30%	20%					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence du VIH 	1,6%	1%					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence du VIH chez les jeunes de moins 25 ans 	2,3%	1,7%					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes enceintes sous ARV 	25%	60%					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes enceintes sous TPI (traitement préventif intermittent du paludisme) 	26%	85%					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des enfants de moins de 5 ans dormant sous MILDA 	26%	85%					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence contraceptive (TPC) 	46%	80%					
	<ul style="list-style-type: none"> Besoins non satisfaits en Planing Familial 	5%	17%					
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des adolescents qui utilisent les standards de services adaptés de SSR et de VIH. 	23%	50%					

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'allaitement exclusif (enfants 0-5 mois) ▪ Proportion d'enfants recevant une assistance nutritionnelle ▪ Proportion d'enfants et meres avec un statut nutritionnel amélioré ▪ Taux de réduction de MAM/GAM/SAM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5% ▪ ND ▪ ND ▪ ND 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20% ▪ AD ▪ AD ▪ AD 					
Effet 3. D'ici 2021, les populations vulnérables incluant les réfugiés, dans les zones ciblées, utilisent de manière accrue et durable les services d'approvisionnement en eau potable, assurent un meilleur assainissement et adoptent des bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de la population utilisant l'eau potable en eau de boisson ▪ Proportion des populations qui pratiquent la défécation à l'air libre ▪ Pourcentage des personnes affectées par des urgences qui ont accès en permanence à l'eau potable et à l'assainissement de base selon les standards SPHERE ▪ Existence d'un cadre opérationnel et de coordination technique Etat et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 56% ▪ 76% ▪ 55% ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 80% ▪ 50% ▪ 75% ▪ 1 	Rapports MICS, JMP, GLASS, Rapports annuels	PTF BAD, UE, AFD, DDC ONG <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement des projets et programmes ▪ Appui/conseil technique ▪ Mise en œuvre des projets et programmes 	48 963 730	5 245 000	43 718 730
Résultat Stratégique 2. Protection sociale, Durabilité et Gestion des Crises								
Résultats	Indicateurs	Réf.	Cible	Moyen de vérification	Rôles des partenaires	Total	Dispo nib le	A mobiliser
Effet 4: D'ici 2021, l'Etat adopte, met en œuvre et promeut l'utilisation des systèmes de protection sociale, de protection de l'enfance, de préparation et gestion des crises et catastrophes, et de relèvement rapide	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de personnes vivant dans un ménage couvert par au moins un programme du socle de protection sociale, incluant l'éducation, la santé, la distribution alimentaire et les transferts monétaires (selon l'âge, le sexe, le statut économique, l'origine, le lieu de résidence, le handicap et l'état civil) ▪ Proportion de personnes recevant une assistance alimentaire ▪ Proportion de personnes avec un statut de sécurité alimentaire amélioré ou acceptable ▪ Adoption d'une loi sur la résilience et la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND ▪ ND ▪ ND ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement 10% ▪ AD ▪ AD ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Données INSEED/enquêtes ▪ EVST/SISAAP ▪ CASAGC/ ▪ Annuaire statistiques ▪ ECOSIT4/ Enquêtes de vulnérabilité 	PTF B.M., BAD et UE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement, ▪ Mise à disposition de ressources financières ▪ Assistance technique ▪ Appui budgétaire 	489 187 139	11 255 000	477 932 139

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion de personnes sensibilisées à la préparation et la gestion des crises et catastrophes naturelles dans les communautés rurales et urbaines ▪ Proportion de personnes bénéficiant de projets de résilience dans les communautés rurales les plus vulnérables ▪ Pourcentage des cas référés de violence sexuelle et VBG contre les femmes et les enfants qui sont sanctionnés ▪ Taux d'excision dans les régions d'intervention ▪ Pourcentage d'adolescentes âgées de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans ▪ Nombre de centres intégrés de prise en charge de VBG fonctionnels ▪ Existence d'un Plan national de contingence régulièrement mis à jour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND ▪ ND ▪ 0 ▪ 38%, ▪ 68% ▪ 0 ▪ 0 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AD ▪ AD ▪ 60 ▪ 34% ▪ 38% ▪ 3 ▪ 1 						
<p>Effet 5. D'ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des régions ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d'alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au Changement Climatique et aux autres défis environnementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de producteurs ayant accès aux informations générées par le système d'alerte précoce et les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire ▪ Nombre de producteurs et éleveurs qui adoptent les techniques de production végétale et animale appropriées ▪ Proportion de la production écoulée via les marchés ▪ Taux de pénétration des établissements de Micro Finance (EMF) ▪ Pourcentage de ménages ayant accès aux Services Energétiques Modernes (selon le sexe du chef de ménage) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25% ▪ 10000 ▪ 10% ▪ 2% ▪ 2% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75% ▪ 50000 ▪ 40% ▪ 7% ▪ 10% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête des ménages dans les zones cibles ▪ Rapports de suivi-évaluation ▪ Rapport de l'Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain (OHDU) 	<p>PTF Financement ITC Financement, Assistance technique Gouvernement</p> <p>ONG Mise en œuvre, coordination</p>	<p>217 326 167</p>	<p>34 542 868</p>	<p>182 783 299</p>	
Résultat Stratégique 3. Gouvernance –Paix –Sécurité						Ressources			

Résultats	Indicateurs	Référence	Cible	Moyen de vérification	Rôles des partenaires	Total	Disponible	A mobiliser
Effet 6. D'ici 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> Indice de perception de la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> 22 	<ul style="list-style-type: none"> 30 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport Banque Mondiale Rapport CNIE Enquêtes INSEED/EDS/MICS 	<u>Gouvernement</u> <ul style="list-style-type: none"> Planification Plaidoyer Suivi et évaluation <u>Société Civile</u> <ul style="list-style-type: none"> Veille citoyenne Plaidoyer Information Partenariat 	48 542 237	24 435 500	24 106 737
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) acceptées et mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> 60% 	<ul style="list-style-type: none"> 80% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation aux élections (H/F) 	<ul style="list-style-type: none"> 76% 	<ul style="list-style-type: none"> 85% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'enregistrement des naissances 	<ul style="list-style-type: none"> 12% 	<ul style="list-style-type: none"> 50% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de recours résolus par la Médiature 	<ul style="list-style-type: none"> 0 	<ul style="list-style-type: none"> 50% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de médiateurs communautaires formés et opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> 0 	<ul style="list-style-type: none"> 30% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion d'élèves ambassadeurs de paix formés et opérationnels dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> 0 	<ul style="list-style-type: none"> 20% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes candidates aux scrutins électoraux, au niveaux local et national 	<ul style="list-style-type: none"> 10% 	<ul style="list-style-type: none"> 30% 					
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois nouveaux créés pour les 18-30 ans des 2 sexes, dans les zones fragiles de faible sécurité (Lac Tchad, frontières RCA et Soudan) 	<ul style="list-style-type: none"> 0 	<ul style="list-style-type: none"> 1500 dont 50% de femmes 					
	<ul style="list-style-type: none"> Degré selon lequel les mécanismes de médiation et de paix (Médiature, CLP) indiquent une amélioration de leurs capacités de résolution des disputes et d'atteinte de consensus 	<ul style="list-style-type: none"> 1 	<ul style="list-style-type: none"> 3 					

Effet 7. D'ici à fin 2021, l'Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de financement du PAP/PND 2017-2021 par le Budget national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 70% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 90% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LdF et budget (fréquence annuelle) ▪ Ecosit/EDS/inseed (3 à 5 ans) ▪ Sondages/Inseed ▪ Rapport d'activités (M/justice; ONAPE) ▪ MAT/UH 	<u>Gouvernement</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification ▪ Plaidoyer ▪ Suivi et évaluation <u>Société Civile</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille citoyenne ▪ Plaidoyer ▪ Information ▪ Partenariat 	11 093 604	9 040 000	2 053 604
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de sous-emploi chez les jeunes (formel et informel) (sexe, Age, groupes vulnérables, milieux, sexe) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 34% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25% 					
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'emplois (formel et informel) (sexe, Age, groupes vulnérables, milieux, sexe) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 78% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 85% 					
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux moyen d'exécution des budgets des secteurs socaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 70% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 90% 					

Annexe 2 : Calendrier de suivi et évaluation UNDAF 2017-2021

Activités		2017	2018	2019	2020	2021	Agence Lead	Coût annuel	Unités	Total
Suivi										
	Revue annuelle UNDAF	X	X	X	X	X	RCO	20 000	4	80 000
	Missions conjointes de suivi	X	X	X	X	X	RCO	10 000	5	50 000
	Rapport National sur le Développement Humain (RNDH)	x		x		x	PNUD	25 000	3	75 000
	Rapport National de progrès sur les ODD	x	x	x	x	x	PNUD	20 000	3	60 000
	Rapport JMP (WASH)	X	X	X	X	X	UNICEF-OMS	20 000	5	100 000
	Analyse de la situation des femmes et des enfants		X		X		UNICEF	20 000	2	40 000
	Rapports aux organes des traités	X	X	X	X	X	OCHDH	30 000	5	150 000
	Suivi des recommandations des rapports aux organes et traités	X	X	X	X	X	OCHDH	5 000	5	25 000
	Etat de la population	X	X	X	X	X	UNFPA	150 000	5	750 000
	Rapport de l'état du système éducatif national			X			UNESCO	50 000	1	50 000
S/Total										1 380 000
Enquêtes										
	MICS	X					UNICEF	500 000	1	500 000
	EDST-MICS				X		UNFPA	500 000	1	500 000

Activités		2017	2018	2019	2020	2021	Agence Lead	Coût annuel	Unités	Total
	Enquête statistique secteur Education/Alphabétisation						UNESCO			
	Enquête auprès des ménages sur l'utilisation des SSR et mariage des enfants			X			UNFPA	200 000	1	200 000
	Enquête sécurisation des produits de la Santé de la Reproduction (SPSR)	X	X	X	X	X	UNFPA	200 000	5	1 000 000
	ECOSIT4	x					BM/SNU/Autres			
	Enquête SMART	X	X	X	X	X	UNICEF	320 000	5	1 600 000
	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (ENSA)	X	X	X	X	X	PAM			200 000
	Emergency Food Security Assesment (EFSA)/ Enquête sur la sécurité alimentaire d'urgence		X		X		PAM			200 000
S/Total										4 200 000
Evaluation										
	Evaluation finale UNDAF				X		RCO/ UNCT	50 000	1	50 000
	Evaluation du système national d'évaluation	X					UNICEF	1 000 000	1	1 000 000

Activités		2017	2018	2019	2020	2021	Agence Lead	Coût annuel	Unités	Total
	Evaluation de la contribution du programme Education à la mise en œuvre du PDDE		X				UNICEF	1 050 000	1	1 050 000
	Evaluation de la réponse du SNU au mariage des enfants			X			UNICEF	450 000	1	450 000
	Evaluation de la réponse du SNU aux urgences humanitaires		X				UNICEF	550 000	1	550 000
S/Total										3 100 000
Total										8 680 000

Annexe 3. Clauses Légales

I. Partenariats, valeurs et principes

Considérant que le Gouvernement du Tchad (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

a) **CONSIDÉRANT** que le Gouvernement et le **Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD)** ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays signé par les deux parties, le **14/10/1977**. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent UNDAF ainsi que le plan de travail (qui fait partie de cet UNDAF et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.

b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le **14/10/1977**.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le **03 mai 2000**.

d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie le PAM, ledit accord ayant été signé le **14/10/1977**.

e) Pour ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le même accord régissant l'assistance du PNUD dans le pays a été signé le **14/10/1977**.

f) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'établissement de la représentation de la FAO Tchad, le **30 septembre 1977**

g) Un Accord de base conclu par le Gouvernement du Tchad avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), relatif à l'assistance fournie, le **23 mars 1961**.

h) Pour toutes les autres agences, une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'agence compétente des Nations Unies [UNESCO, ONUSIDA, IOM, UNOCHA, ONUDI].

À l'égard de chacune des agences des Nations Unies l'ayant signé, l'UNDAF sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cette agence et le Gouvernement du Tchad.

II. Gestion du programme et accords de reddition des comptes

2.1. Arrangements de gestion

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'Economie et de la Planification du développement (MEPD). Les autorités gouvernementales de coordination en charge des programmes spécifiques des agences des Nations Unies sont mentionnées à l'Annexe X. Les ministères, les ONG nationales, les ONG Internationales, et les agences des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. L'UNDAF deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints annuels et ou des programmes conjoints ; ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les agences des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les agences des Nations Unies et les partenaires recourront à un minimum de documents nécessaires, à savoir, l'UNDAF signé et les plans de travail conjoints également signés, ainsi que les documents de programmes conjoints pour des initiatives ciblées. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de programme conjoint peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait de l'UNDAF et des plans de travail conjoints ou particuliers à une agence.

2.2. Approche Harmonisée de transfert de cash (HACT)

L'ensemble des espèces transférées à un partenaire d'exécution sont versées sur la base des plans de travail convenus entre le partenaire d'exécution et les agences des Nations Unies. Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les agences suivant les modalités suivantes :

1. Espèces transférées directement au partenaire d'exécution :

- a. avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
 - b. après que les activités aient été achevées (remboursement) ;
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;
 3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les agences des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les partenaires d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les agences des Nations Unies ne sont pas tenues de rembourser les dépenses engagées par le partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le partenaire d'exécution et les agences des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les agences des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le partenaire d'exécution peut participer. Le partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les agences des Nations Unies doivent notifier au partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution dans un délai convenu par les agences.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les agences des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les agences des Nations Unies procéderont au paiement dans un délai convenu par les agences.

Les agences des Nations Unies ne sauraient être tenues directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des agences des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces agences des Nations Unies.

Un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que l'agence des Nations Unies concernée assure le remboursement ou s'acquitte directement des dépenses prévues. Les partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du partenaire d'exécution.

Les espèces transférées aux partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenus.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les autres partenaires d'exécution seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformément aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à l'agence concernée dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'agence ainsi que les autres réglementations, politiques et procédures de cette agence s'appliqueront.

Dans le cas des ONG/OSC internationales et des organisations internationales intervenant comme partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à l'agence des Nations Unies concernée dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par une agence des Nations Unies fournira en temps utile à cette agence ou à son représentant un accès à :

- L'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par l'agence ainsi que tous les documents pertinents ;
- Tous les documents pertinents et au personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au partenaire d'exécution et à l'agence des Nations Unies concernée.

Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'agence ayant versé des fonds et à la Cour des Comptes de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à l'agence concernée.
- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.
- Rendre compte aux agences des Nations Unies et à la Cour des Comptes des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

III. Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les agences des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre des activités de l'UNDAF. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des agences des Nations Unies peut provenir d'organisations de la société civile telle que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les agences des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des agences et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des agences, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies. Les agences des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que des activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des agences des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément à l'UNDAF. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les agences des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des agences des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

IV. Suivi et évaluation

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les agences des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits agences. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les agences des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les agences des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des agences des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain, audits spéciaux ou programmés. Chaque agence, en collaboration avec les autres agences du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les agences des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Les agences des Nations Unies commettront les prestataires du secteur privé pour procéder aux audits le cas échéant, en sus de la Cour des Comptes.

V. Engagements du gouvernement

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des agences des Nations Unies visant à mobiliser les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de cet UNDAF. Il coopérera avec les agences des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des agences des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des agences des Nations Unies pour mobiliser les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au nom du Tchad ; et enfin permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au Tchad au financement de l'UNDAF qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale/ (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe I de ce document

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des agences ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux agences et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les agences et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'une des agences et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences. Aucune des agences ni aucun de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenue pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et une agence en particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cette agence, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Au besoin, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les agences en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les agences mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

« Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considérée comme une renonciation par les Nations Unies ou l'une de ses agences, fonds ou institutions spécialisées de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux Tchadiens relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

« Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des agences spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités. »